



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 148 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération	7
C. Coopération régionale entre missions	8
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	9
E. Cadres de budgétisation axés sur les résultats	9
II. Ressources financières	41
A. Vue d'ensemble	41
B. Contributions non budgétisées	42
C. Gains d'efficacité	42
D. Taux de vacance de postes	43
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome ..	44
F. Formation	44
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	45
H. Projets à effet rapide	46
III. Analyse des variations	47



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	52
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	53
Annexes		
I.	Définitions	67
A.	Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines	67
B.	Technologie se rapportant à l'analyse des variations.	68
II.	Organigrammes	69
III.	Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre	73
Carte	83

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), dont le montant s'élève à 492 535 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 200 observateurs militaires, 7 250 membres des contingents, 450 membres de la Police des Nations Unies, 750 membres des unités de police constituées, 451 fonctionnaires recrutés sur le plan international dont 14 sur des postes de temporaire, 829 agents recrutés sur le plan national dont 10 sur des postes de temporaire, 176 Volontaires des Nations Unies et 8 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (conditions de sûreté et de sécurité; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; maintien de l'ordre; appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2008/09)	Montants répartis (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	235 418,7	232 578,8	230 991,2	(1 587,6)	(0,7)
Personnel civil	93 239,6	106 353,7	99 892,1	(6 461,6)	(6,1)
Dépenses opérationnelles	146 715,0	152 841,6	161 652,4	8 810,8	5,8
Montant brut	475 373,3	491 774,1	492 535,7	761,6	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	9 801,9	9 647,9	10 914,5	1 266,6	13,1
Montant net	465 571,4	482 126,2	481 621,2	(505,0)	(0,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	475 373,3	491 774,1	492 535,7	761,6	0,2

Ressources humaines^a

	Obser- vateurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2009/10	-	-	-	-	23	15	-	1	-	39
Effectif proposé 2010/11	-	-	-	-	24	15	-	1	-	40
Composantes										
Conditions de sûreté et de sécurité										
Effectif approuvé 2009/10	200	7 915	-	-	13	8	-	-	-	8 136
Effectif proposé 2010/11	200	7 250	-	-	14	8	-	17	-	7 489
Action humanitaire et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2009/10	-	-	-	-	27	64	-	22	-	113
Effectif proposé 2010/11	-	-	-	-	27	64	-	22	-	113
Processus de paix										
Effectif approuvé 2009/10	-	-	-	-	52	84	2	160	-	298
Effectif proposé 2010/11	-	-	-	-	30	107	14	18	-	169
Maintien de l'ordre										
Effectif approuvé 2009/10	-	-	450	750	16	24	-	4	8	1 252
Effectif proposé 2010/11	-	-	450	750	16	24	-	4	8	1 252
Appui										
Effectif approuvé 2009/10	-	-	-	-	327	549	10	114	-	1 000
Effectif proposé 2010/11	-	-	-	-	326	601	10	114	-	1 051

Total										
Effectif approuvé 2009/10	200	7 915	450	750	458	744	12	301		8 10 838
Effectif proposé 2010/11	200	7 250	450	750	437	819	24	176		8 10 114
Variation nette	-	(665)	-	-	(21)	75	12	(125)		- (724)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Récemment, dans sa résolution 1911 (2010), le Conseil a décidé de le proroger jusqu'au 31 mai 2010. Dans la même résolution, il a exprimé son intention de réexaminer entièrement d'ici au 31 mai 2010, en vue d'y apporter d'éventuelles modifications substantielles, le mandat et le niveau des effectifs de l'Opération à la lumière des élections et de la réalisation des étapes clés du processus de paix. Il a prié le Secrétaire général de lui présenter une mise à jour de la situation d'ici à la mi-mars 2010 et un rapport complet d'ici à la fin avril 2010, y compris des recommandations détaillées et des options concernant l'avenir de l'ONUCI ainsi que des critères révisés sur la base des conclusions d'une mission d'évaluation technique. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 présentées ici ont été établies avant la présentation de ces recommandations et tiennent compte des tâches confiées à l'Opération, telles qu'approuvées par le Conseil dans sa résolution 1911 (2010) et ses résolutions précédentes. Au cas où le Conseil déciderait de modifier sensiblement le mandat et les effectifs de l'ONUCI, les incidences que cela pourrait éventuellement avoir sur les prévisions de dépenses de l'Opération pour l'exercice 2010/11, seraient présentées à l'Assemblée générale pour examen au cours de la partie principale de sa soixante-cinquième session.

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix, la sécurité et une stabilité durable en Côte d'Ivoire.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'ONUCI contribuera, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés en suivant les composantes du mandat confié à l'ONUCI (conditions de sûreté et de sécurité; activités humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; état de droit; et appui). Compte tenu des progrès accomplis dans la réalisation du mandat de l'ONUCI, il a été créé une nouvelle composante (conditions de sûreté et de sécurité) qui associe des éléments se rattachant à la composante « cessez-le-feu » et aux composantes relatives au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration, au rapatriement et à la réinstallation qui apparaissaient dans les tableaux présentés lors des précédents exercices budgétaires.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de l'ONUCI est situé à Abidjan; l'Opération dispose également de deux bureaux régionaux, à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest), et d'une base avancée de soutien logistique, à Yamoussoukro. L'Opération

assure un soutien administratif, logistique et technique au personnel des services techniques, aux militaires et au personnel de police déployés en Côte d'Ivoire. La modification du dispositif et de la configuration de sa force approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1865 (2009) a été menée à bien.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération

6. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution 1880 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié l'ONUCI d'appuyer la pleine application des dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses quatre accords complémentaires, en particulier de concourir à l'organisation d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes en Côte d'Ivoire conformément au calendrier électoral. Lorsque le présent rapport a été établi, l'élection présidentielle était prévue en mars 2010. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des éléments essentiels de l'Accord de Ouagadougou. Le processus d'identification de la population et d'inscription sur les listes électorales, achevé le 30 juin 2009, a permis d'inscrire sur les listes plus de 6,3 millions d'Ivoiriens. Le traitement des données et la procédure de recours lancés par la suite en vue de la publication de la liste électorale définitive se poursuivaient au moment de l'élaboration du présent rapport. Les progrès sont restés lents dans d'autres domaines importants, en particulier dans la mise en œuvre du quatrième Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, qui traite des questions liées à la sécurité et à la réunification du pays. La principale hypothèse budgétaire est que les élections auront lieu le 30 juin 2010 au plus tard et que l'ONUCI s'emploiera pendant l'exercice 2010/11 à progresser dans les trois autres domaines clefs visés par l'Accord politique de Ouagadougou et ses accords complémentaires, qui correspondent aux critères que le Conseil de sécurité a fait siens dans sa résolution 1865 (2009) : achèvement et crédibilité des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants et démantèlement des milices; lancement de la réforme du secteur de la sécurité et en particulier de mesures de confiance s'inscrivant dans un cadre plus général d'une gouvernance et d'un contrôle démocratiques de ce secteur, réunification de l'armée et mise en place de forces armées ivoiriennes et de services de sécurité; restauration de l'autorité de l'État dans la totalité du pays.

7. Afin de soutenir efficacement la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des tâches décrites ci-dessus et pour faire suite à la demande de l'Assemblée générale de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, l'ONUCI a examiné ses besoins en personnel de manière à mieux adapter la structure de ses effectifs à son mandat. À l'issue de cet examen, il a été proposé de réduire en 2010/11 les effectifs du Bureau de l'assistance électorale de 155 postes, dont des postes de temporaire (12 postes d'agent ou de temporaire recruté sur le plan international, 1 poste d'agent recruté sur le plan national et 142 Volontaires des Nations Unies), et de reclasser 4 postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national ou en postes de temporaire. Comme les élections présidentielles et législatives doivent en principe se dérouler en 2009/10, l'effectif proposé pour le Bureau en 2010/11 serait composé de postes de temporaire. Il est également proposé de renforcer la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en particulier ses

compétences intéressant la réforme du secteur de la sécurité, en y créant un poste supplémentaire d'agent recruté sur le plan international et 17 postes provisoires de Volontaires des Nations Unies et de créer à la Cellule embargo un poste d'expert en armement, comme l'a recommandé le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire créé en vertu de la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité. Enfin, il est proposé de créer 15 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national au Service médical, pour dispenser les services médicaux voulus au personnel de l'Opération sur le terrain, et de créer 62 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national au Bureau de la communication et de l'information, à la Section des communications et de l'informatique, à la Section des opérations aériennes et à la Section du génie, pour exercer les fonctions auparavant assurées par deux entreprises privées au titre de contrats-cadres.

8. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 fait apparaître une baisse de 0,2 % par rapport à l'exercice 2009/10, qui s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre : a) du personnel militaire, les effectifs déployés ayant été ramenés de 8 115 à 7 450 en application de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité; b) du personnel civil, avec la réduction proposée de 59 postes et postes de temporaire; et c) du matériel informatique, les remplacements les plus importants devant avoir lieu pour la plupart pendant l'exercice budgétaire 2009/10. En revanche, des ressources plus importantes sont demandées pour financer la location et l'exploitation d'aéronefs en raison de l'augmentation des prix contractuels.

9. L'ONUCI va mener plusieurs initiatives d'appui à ses activités, dont l'utilisation d'une technologie nouvelle pour augmenter la capacité de traitement du réseau satellitaire et réduire le nombre de modems satellite en service; la mise au point d'un système intégré de gestion de la sécurité visant à améliorer la sécurité du personnel de l'Opération; la création d'un dispositif permettant de centraliser les données concernant le personnel afin de gérer plus efficacement les déplacements; la mise en service d'un système de traitement des eaux usées écologiquement rationnel; l'externalisation de la collecte et du traitement des eaux septiques conformément à la réglementation ivoirienne en matière d'environnement; l'installation de cartes interactives sur les appareils intelligents (téléphones mobiles, navigateurs à géopositionnement par satellite); et l'utilisation des services d'une banque pour la remise en liquide de l'allocation mensuelle versée au personnel en poste dans les régions dépourvues d'établissement bancaire, au lieu que l'Opération assure elle-même le transport de ces espèces.

C. Coopération régionale entre missions

10. L'ONUCI continuera de renforcer ses activités de coordination avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) pour contribuer à la stabilité de la sous-région et renforcer les accords de soutien entre les missions. De plus, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les hauts responsables des missions tiendront régulièrement des réunions sur la situation politique dans la région et sur des questions d'intérêt commun, tels que les mouvements transfrontaliers de groupes armés irréguliers et d'armes. Des échanges d'informations auront lieu régulièrement au niveau opérationnel entre les trois opérations sur des questions

telles que les droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les affaires civiles, l'état de droit et la police. En outre, l'ONUCI, la MINUL et la BINUCSIL continueront de se réunir tous les trois mois à l'occasion de la Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour recenser les domaines d'intérêt mutuel et les pratiques optimales afin de fournir un soutien plus efficace aux opérations.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

11. En octobre 2009, l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI ont mis au point un cadre stratégique intégré fondé sur leur conception commune des objectifs stratégiques de l'ONU et la définition concertée d'un ensemble de résultats, d'échéances et de responsabilités se rapportant à l'exécution de tâches d'une importance critique pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Ce cadre stratégique intégré définit les priorités et les résultats qu'il sera possible d'atteindre pendant la période électorale et, dans une perspective à moyen terme, pendant 6 à 18 mois après les élections, une fois que les institutions nationales auront été mises en place. Il permet de suivre la mise en œuvre du mandat de l'ONUCI avec le concours de l'équipe de pays. Les cinq groupes de travail créés pour soutenir ce processus, examinent toutes les étapes de cette coopération intégrée, à savoir l'identification de la population et les élections; le rétablissement effectif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et l'état de droit; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, le démantèlement des milices et la réforme du secteur de la sécurité; le régime foncier; et la protection. Ce processus est supervisé par une équipe de planification de la mission intégrée composée de représentants de l'Opération et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui participe aux réunions du groupe de travail afin de favoriser l'émergence d'une vision commune de l'orientation stratégique de l'Opération.

E. Cadres de budgétisation axés sur les résultats

Direction exécutive et administration

12. La direction et l'administration générales de l'Opération relèvent du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SSG/SGA	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2						
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										
Effectif approuvé 2009/10	1	1	2	2	2	8	6	–	–	14
Effectif proposé 2010/11	1	1	2	2	2	8	6	–	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SSG/SGA	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2						
Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction										
Effectif approuvé 2009/10 ^b	1	–	2	–	1	4	3	–	7	
Effectif proposé 2010/11 ^b	1	–	2	–	1	4	3	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit										
Effectif approuvé 2009/10	1	–	3	1	1	6	3	–	9	
Effectif proposé 2010/11	1	–	3	1	1	6	3	–	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du Conseiller juridique										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	–	2	3	1	6	
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	1	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Cellule embargo										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	2	–	2	–	–	2	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Total										
Effectif approuvé 2009/10	3	1	9	6	4	23	15	1	39	
Effectif proposé 2010/11	3	1	9	7	4	24	15	1	40	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Le poste de sous-secrétaire général est financé en vertu d'un accord de partage des coûts avec le PNUD.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste (P-3)

Cellule embargo

13. Dans sa résolution 1584 (2005), le Conseil de sécurité a autorisé l'ONUCI à surveiller le respect des mesures imposées par le paragraphe 7 de sa résolution 1572 (2004), mesures qu'il a décidé de reconduire jusqu'au 31 octobre 2010 dans sa résolution 1893 (2009), afin de prévenir les mouvements d'armes et de matériels connexes en Côte d'Ivoire.

14. Au paragraphe 129 de son rapport de mi-mandat (voir S/2009/188), le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire a recommandé d'envisager la création d'un poste permanent d'expert en armes au sein de la Cellule embargo de l'ONUCI, dont le titulaire aurait une expérience spécifique en matière d'identification des armes et, plus généralement, du commerce des armes. Il est donc proposé de créer un poste d'expert en armement (P-3) dans la Cellule embargo, dont le titulaire participerait à la planification et à la coordination des inspections des installations militaires, renforcerait la capacité des agents en tenue de l'ONUCI de conduire des inspections d'armements, participerait à l'examen d'éventuelles violations de l'embargo et présenterait des évaluations qualitatives de ces questions. La Cellule embargo ne dispose actuellement que du poste approuvé de spécialiste des affaires politiques (P-3).

Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité

15. La présente composante tient compte des principales réalisations escomptées dans les domaines suivants : maintien de la paix et de la sécurité, appui aux programmes de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation menés en application de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires aux fins de la restructuration des forces armées et de l'intégration des anciennes forces belligérantes, et activités visant le respect total par les parties de l'embargo sur les armes. Selon son nouveau concept d'opérations, l'ONUCI affectera moins d'effectifs militaires à des missions statiques et organisera davantage de patrouilles mobiles dans la zone relevant de sa responsabilité. Tous les éléments de combat des contingents militaires effectueront des patrouilles de longue portée et de routine, et des missions de reconnaissance aérienne et des patrouilles aux frontières, et assureront des escortes.

16. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, à cette fin, fournira un appui logistique et technique au Centre de commandement intégré (CCI). Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration devrait s'achever après la réorganisation de l'armée ivoirienne et le cantonnement, la sélection et l'intégration du personnel des Forces nouvelles dans la nouvelle armée. Les principales étapes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants et du démantèlement des milices devraient être achevées après les élections présidentielles. En collaboration avec le BINUCSIL et la MINUL, l'ONUCI coordonnera l'exécution d'un programme de rapatriement volontaire et de réinstallation des ex-combattants étrangers. Dans ses fonctions de conseil et d'appui, l'Opération entretiendra des contacts réguliers avec le Gouvernement, le Centre de commandement intégré, les Forces nouvelles et le personnel national des Forces de défense et de sécurité, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Programme national de service civique, afin de les aider à mener à bien les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration des éléments des Forces nouvelles et de désarmement et démantèlement des milices. Le centre d'opérations de la cellule de mise en œuvre intégrée des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, qui se trouve à Yamoussoukro au quartier général du Centre de commandement intégré, continuera de renforcer les capacités de planification et de coordination du Centre et de fournir un soutien logistique à ses opérations, notamment pour les transports et les communications. En élargissant son programme novateur de microprojets,

l'ONUCI continuera de faciliter la réinsertion des anciens combattants, des miliciens, des jeunes qui ont été associés au conflit armé et des jeunes à risque, et conduira notamment des projets s'adressant aux femmes. Dans ce cadre et grâce à son dispositif de coordination interinstitutions, l'ONUCI mènera des activités de planification et de coordination destinées à appuyer le processus général de désarmement, de démobilisation et de réintégration, avec la Banque mondiale, la communauté des donateurs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme alimentaire mondial et les organisations non gouvernementales (ONG) intéressées. Bien que des progrès aient été accomplis dans le démantèlement des milices progouvernementales, il faudra poursuivre les activités visant à collecter toutes les armes que les miliciens pourraient avoir conservées et à favoriser la réinsertion des anciens miliciens et en suivre le parcours en veillant à ce qu'ils ne soient pas à nouveau mobilisés. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de renforcer la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en 2010/11.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Aucun signalement de menace contre la population civile de la part de groupes armés (2008/09 : 0; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)

1.1.2 Les parties ivoiriennes et les États voisins respectent pleinement l'embargo sur les armes et les diamants (2008/09 : aucun incident; 2009/10 : aucun incident; 2010/11 : aucun incident)

Produits

- 584 000 jours de patrouille de routine (160 patrouilles par jour x 10 soldats par patrouille x 365 jours)
- 26 000 jours de patrouille de longue portée (2 patrouilles par semaine x 25 soldats par patrouille x 52 semaines x 2 bataillons)
- 1 440 heures de patrouille de reconnaissance aérienne (3 hélicoptères x 40 heures par hélicoptère x 12 mois)
- 37 230 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire (2 observateurs militaires par patrouille x 3 patrouilles x 17 positions x 365 jours) dans les secteurs est et ouest
- 208 jours de patrouille fluviale (2 patrouilleurs x 2 jours par semaine x 52 semaines)
- Participation du commandant de la Force à 10 réunions sur la coopération régionale et intermissions avec notamment les comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le BINUCSIL, la MINUL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), sur les mesures visant à endiguer les mouvements transfrontaliers de groupes armés et sur les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes
- Réunions organisées selon que de besoin pour donner des conseils aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) au sujet de la surveillance des frontières et notamment des mouvements de réfugiés libériens, de combattants et d'armes

- 101 835 jours-homme de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement ivoirien et d'autres hauts responsables politiques (279 soldats pendant 365 jours)
- 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur le respect de l'embargo concernant les armes et la coopération avec les douanes ivoiriennes concernant les marchandises sous embargo
- Réalisation de 4 visites mensuelles d'inspection (terrestres et aériennes) des sites d'exploitation des diamants afin de surveiller la production de diamants
- Organisation de 15 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport dans des ports, des aéroports et des aérodromes ivoiriens
- Organisation de 60 missions mensuelles d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes [FANCI et Forces armées des forces nouvelles (FAFN)], organisation d'une séance de formation mensuelle de militaires et de fonctionnaires de police chargés de mener des inspections au titre de l'embargo, et coordination de 2 rencontres sur les frontières communes avec des agents de la MINUL, à la frontière ouest avec le Libéria
- Organisation de points de presse mensuels afin que les médias nationaux et internationaux soient mieux informés du rôle des forces de l'ONUCI et des activités qu'elles mèneront après la tenue des élections
- Organisation de consultations et de rencontres semestrielles avec les autorités des pays voisins et avec le BINUCSIL et la MINUL afin d'examiner la question de la réinstallation des ex-combattants étrangers en Côte d'Ivoire et de surveiller tous les mouvements transfrontaliers d'ex-combattants.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Cantonnement et désarmement des anciens combattants des Forces nouvelles et démobilisation et démantèlement des milices progouvernementales	1.2.1 Cantonnement et désarmement des combattants des Forces nouvelles en Côte d'Ivoire (2009/10 : 5 000; 2010/11 : 10 000) 1.2.2 Aucun cas signalé d'incident violent auquel des milices progouvernementales auraient participé (2009/10 : 0; 2010/11 : 0)
---	--

Produits

- Conseils au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme du service civique national (PSCN) pour la création d'un système d'information permettant d'enregistrer les anciens combattants et membres de milices et d'assurer le suivi de leur situation
- Soutien au Centre de commandement intégré, notamment grâce à l'organisation de réunions quotidiennes de coordination et, si nécessaire, de missions d'évaluation conjointes de la collecte, de l'entreposage en lieu sûr, du transport et/ou de la neutralisation/destruction d'armes, de munitions et autres matériels militaires dans 8 sites de désarmement (Bouaké, Korhogo, Man, Séguéla, Ferkessédougou, Odienné, Kani et Bouna)
- Organisation de 2 sessions de formation (sur le contrôle des armes légères et sur la réforme du secteur de la sécurité) pour renforcer les capacités de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et du Centre de commandement intégré, ainsi que celles des structures nationales traitant de questions liées au contrôle des armes légères et à la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 2 ateliers sur les femmes et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes

- Sensibilisation de 300 ex-combattants aux problèmes liés au VIH/sida et facilitation de leur accès aux services de conseil et de dépistage volontaires, en collaboration avec le FNUAP, le PNUD et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Surveillance – sous forme d'évaluations semestrielles, de missions sur le terrain, d'entretiens et d'échanges d'informations bimensuels avec les autorités locales – de tous groupes à haut risque qui existeraient encore et compromettraient la consolidation du processus de paix
- Conseils aux autorités gouvernementales à l'occasion de réunions mensuelles portant sur la surveillance et l'élaboration des politiques et sur les mesures de soutien à la mobilisation de ressources destinées à la réinsertion des groupes à haut risque

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réintégration des ex-combattants et miliciens ivoiriens dans la société ivoirienne; rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

1.3.1 Aucune manifestation de grande ampleur de groupes d'ex-combattants déplorant l'absence de possibilités de réinsertion

1.3.2 Réintégration des membres de milices progouvernementales dans le cadre de programmes de développement économique durable administrés en Côte d'Ivoire par le programme de service civique, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, l'ONUCI, le PNUD et des organisations non gouvernementales (2009/10 : 1 000; 2010/11 : 6 000)

1.3.3 Préparation et application, par les parties au conflit, de plans d'action visant à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats (2008/09 : 2; 2009/10 : 2; 2010/2011 : 2)

Produits

- Conseils et appui technique au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme du service civique national à l'occasion de réunions mensuelles portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réintégration d'ex-combattants et d'anciens membres de milices
- Organisation de réunions trimestrielles de coordination interinstitutions avec les partenaires internationaux (Banque mondiale, PNUD, UNICEF, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, Union européenne et organisations non gouvernementales) et la communauté des donateurs concernant le financement et la mise en œuvre des programmes de réinsertion et de réintégration visant les anciens membres de groupes armés, les jeunes à risque et les femmes
- 500 projets de réinsertion relevant de l'initiative « un millier de microprojets », pour faciliter la réinsertion des anciens membres de groupes armés, des jeunes à risque et des femmes
- Campagne d'information sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration comprenant des émissions radiophoniques mensuelles en français et dans 5 langues locales, la distribution de 10 000 brochures et tracts et de 1 000 affiches, et l'organisation de réunions d'information mensuelles à l'intention de la presse nationale et internationale, de la communauté diplomatique et de la société civile sur les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
- Contrôle quotidien du respect par les parties au conflit de leur engagement à cesser d'utiliser des enfants soldats et à empêcher le recrutement ou la reprise de la collaboration d'enfants avec des combattants adultes

- Organisation d'un atelier sur les femmes et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes

Facteurs externes : L'opération Licorne continuera d'apporter l'aide nécessaire pour appuyer la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force de réaction rapide; les pays fournisseurs de contingents continueront d'envoyer les effectifs requis; le régime d'embargo mis en place par l'ONU sera respecté. Des ressources sont dégagées par les donateurs, et les institutions partenaires peuvent lancer et gérer des activités de réintégration à l'intention des anciens combattants et d'autres groupes cibles.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, conditions de sûreté et de sécurité

<i>Catégorie</i>										Total
I. Observateurs militaires										
										200
										200
										–
Variation nette										
II. Contingents										
										7 915
										7 250
										(665)
Variation nette										
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
III. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		Total
Bureau du commandant de la Force										
										5
										5
										–
										–
										–
Centre d'opérations civilo-militaires										
										2
										2
										–
										–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
										14
										15
										1
										–
										–
										1

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Total partiel										
Effectif approuvé 2009/10	-	1	2	5	1	9	5	-	-	14
Effectif proposé 2010/11	-	1	3	5	1	10	5	17	17	32
Variation nette	-	-	1	-	-	1	-	17	17	18
Total personnel civil										
Effectif approuvé 2009/10	-	3	2	5	3	13	8	-	-	21
Effectif proposé 2010/11	-	3	3	5	3	14	8	17	17	39
Variation nette	-	-	1	-	-	1	-	17	17	18
Total (I-III)										
Effectif approuvé 2009/10										8 136
Effectif proposé 2010/11										7 489
Variation nette										(647)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre des dépenses de personnel civil.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste (P-4)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 17 postes de temporaire

17. Conformément aux résolutions 1865 (2009) et 1880 (2009) du Conseil de sécurité, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration reste un élément clef et la priorité du processus de paix en Côte d'Ivoire. En plus du soutien technique et logistique qu'elle apporte au Centre de commandement intégré pendant les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration fournit une assistance technique au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme du service civique national, les deux structures nationales qui sont chargées de la réinsertion des ex-combattants et des anciens miliciens.

18. En raison des retards occasionnés notamment par la restructuration de l'armée nationale et l'harmonisation des grades militaires des éléments des Forces armées des forces nouvelles (FAFN) qui doivent être intégrés à la nouvelle armée nationale, le Ministère de la défense a officiellement déclaré que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration ne pourrait être mené à bien avant les

élections présidentielles comme le recommandait le quatrième accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou. En collaboration avec les composantes intéressées de l'Opération, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration aidera le Centre de commandement intégré à élaborer un plan stratégique global d'appui au processus de réforme du secteur de la sécurité. Ce processus, en particulier la restructuration de l'armée nationale qui aura lieu une fois que les anciens combattants auront été intégrés, sera l'un des défis majeurs de la phase postélectorale. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4) pour renforcer les compétences de la Section dans ce domaine. Le titulaire du poste veillerait à ce que les différentes composantes soutiennent cette réforme de manière coordonnée et, en outre aiderait le Centre de commandement intégré à coordonner l'aide internationale en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et de la formulation par les autorités locales de principes concernant le secteur de la sécurité et d'une stratégie en la matière.

19. En outre, la création de 17 postes provisoires de Volontaires des Nations Unies est proposée pour renforcer la présence de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à Bouaké, Korhogo, Bouna, Ferkessédougou, Daloa, Man, Séguéla, Yamoussoukro, Tabou et San Pedro de manière à faciliter la réinsertion des ex-combattants et des anciens miliciens. Ces Volontaires établiraient et maintiendraient des contacts indispensables avec les autorités civiles et militaires locales et avec la société civile, les organismes des Nations Unies et les ONG internationales et locales dans le but de faciliter la réinsertion des anciens combattants dans les collectivités qui les accueillent et de favoriser la cohésion sociale. Ils s'emploieraient également à créer des débouchés socioéconomiques pour les groupes qui ont souffert de la guerre en exécutant des projets à effet rapide et contribueraient à l'élaboration et au suivi de l'application du programme de microprojets que l'Opération met en œuvre pour faciliter la réinsertion des ex-combattants, des anciens membres de milices et des jeunes à risque, en accordant une attention spéciale aux femmes ayant des besoins particuliers.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

20. Cette composante s'attachera à renforcer la défense et la protection des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière à la situation des femmes et des enfants (à commencer par les enfants dans les conflits armés), pour appuyer l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la place des femmes dans le processus de paix, et aidera les groupes vulnérables et défavorisés qui font face à des problèmes humanitaires immédiats, notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les personnes vivant avec le VIH/sida et leurs proches. À cette fin, l'Opération travaillera en partenariat avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'avec le Gouvernement ivoirien, les ONG, les maires et les responsables communautaires, les chefs coutumiers, les universités, les autorités militaires et civiles et les observateurs des droits des femmes. Les activités restantes du programme humanitaire disparaîtront progressivement et des mécanismes appropriés seront mis en place pour assurer la transition vers la phase de relèvement après la crise, sous la direction du Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident. L'ouverture de bureaux communs équipe de pays des Nations Unies/ONUCI sur le terrain

renforcera encore les partenariats concernant des aspects essentiels du processus de consolidation de la paix et de la transition vers un développement à plus long terme.

21. Il est proposé de maintenir les effectifs au niveau qui avait été approuvé pour 2009/10 et de poursuivre l'examen des postes vacants qui font l'objet d'un recrutement international afin de déterminer les fonctions qui pourraient être assumées par du personnel recruté sur le plan national.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans le domaine des droits de l'homme et incrimination des auteurs de violations de ces droits en Côte d'Ivoire

2.1.1 Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et les ONG présentes en Côte d'Ivoire enquêtent sur les violations des droits de l'homme et produisent des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (2008/09 : 5 rapports; 2009/10 : 10 rapports; 2010/11 : 5 rapports)

2.1.2 Les auteurs de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et signalés aux instances judiciaires civiles ou militaires compétentes (2008/09 : 35; 2009/10 : 50; 2010/11 : 40)

2.1.3 Le Plan national d'action pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste en Côte d'Ivoire est approuvé

2.1.4 L'Observatoire des droits de la femme dispose de tous les moyens nécessaires pour veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et à la mise en place de dispositifs d'égalité des sexes en Côte d'Ivoire

Produits

- Réalisation de 50 stages de formation et cours de mise à niveau sur les droits de l'homme à l'intention de 8 000 militaires, policiers et magistrats ivoiriens, de 400 membres des contingents et effectifs de Police des Nations Unies, de 450 militants de la société civile et de 50 journalistes, traitant en particulier des droits fondamentaux des femmes et des enfants, y compris de la violence sexiste, ainsi que des droits humains dans le contexte des élections
- Formation de 100 membres du personnel des ONG locales à la réalisation d'enquêtes et à la collecte de documentation sur les violations des droits de l'homme
- Conseil et appui technique au Gouvernement ivoirien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme et à la Commission nationale des droits de l'homme pour la mise en application de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme
- Démarches auprès du Ministère de l'éducation, du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la défense pour que les droits de l'homme figurent dans les programmes des écoles primaires et secondaires et dans ceux des écoles de police et de gendarmerie, notamment à travers 12 réunions mensuelles avec des représentants du Comité national d'éducation aux droits de l'homme
- Création de 100 nouveaux clubs des droits de l'homme dans les écoles et collèges, et renforcement de la capacité des 100 clubs existants par le biais de la formation et de l'assistance technique

- Deux rapports publics semestriels, quatre rapports trimestriels au Comité des sanctions du Conseil de sécurité et deux rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion aux questions relatives aux droits de l'homme avec : 40 émissions radiophoniques hebdomadaires sur les droits de l'homme et les droits fondamentaux des femmes et des enfants; participation à 4 débats télévisés sur les droits de l'homme; impression et distribution de 10 000 brochures/dépliants; 6 réunions d'information sur les droits de l'homme pour les médias et la communauté diplomatique; 1 rapport public tous les six mois, sur le site Web de l'ONUCI, sur la situation des droits de l'homme dans tout le pays; activités de sensibilisation, y compris 5 Journées des droits de l'homme; célébration de la Journée internationale de la femme (500 affiches et 50 banderoles) et de l'anniversaire de l'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en coopération avec le Ministère de la famille et des affaires sociales ainsi qu'avec la société civile (1 000 affiches et 5 000 dépliants)
- Participation à 4 réunions sous-régionales des bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et à 1 réunion consultative annuelle du Haut-Commissariat à Genève
- Six rapports bimestriels au Groupe de travail du Conseil de sécurité créé en application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) au sujet des violations graves et des sévices subis par les enfants touchés par le conflit armé, et rapport annuel au Conseil de sécurité sur les suites données aux cas d'infractions graves et de sévices visant des enfants
- Formation tous les deux mois de 400 agents de maintien de la paix dans le domaine de la protection de l'enfance, conformément à la résolution 1460 (2003) du Conseil de sécurité
- Organisation chaque mois de 7 stages de formation et de 7 rencontres-débats sur la protection de l'enfance, à l'intention des ONG locales et des groupes de la société civile, afin de sensibiliser les communautés locales
- Formation de 100 journalistes et professionnels des médias et de 100 responsables d'organisations féminines locales à la problématique hommes-femmes, y compris les violences sexistes, la participation des femmes aux processus de prise de décisions et les dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- Assistance technique au Ministère des droits de l'homme et de la justice, au Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes en vue de renforcer les capacités de l'Observatoire des droits de la femme, y compris par des programmes de formation des membres de l'Observatoire, des séances d'information et l'aide à la collecte de documentation
- Réalisation de 5 projets à effet rapide pour les droits de l'homme, et de 5 projets à effet rapide en faveur des enfants et de l'égalité homme-femme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Transition de la situation d'urgence humanitaire à la phase de relèvement/développement en Côte d'Ivoire

2.2.1 Augmentation du nombre total de services sociaux rouverts (écoles, hôpitaux et centres médicaux, adduction d'eau dans le nord et l'ouest du pays) (2008/09 : 750; 2009/10 : 775; 2010/11 : 875)

Produits

- Plan d'urgence interorganisations révisé pour la Côte d'Ivoire, en corrélation avec des plans sous-régionaux
- Organisation de réunions bimestrielles de sensibilisation et de séminaires trimestriels à l'intention des responsables gouvernementaux, de la société civile et de la communauté des donateurs au sujet de la situation des groupes vulnérables, en particulier celle des femmes et des enfants

- Organisation d'ateliers trimestriels de soutien à la lutte contre le VIH/sida à l'intention des ONG, en collaboration avec les autorités nationales et ONUSIDA
- Réalisation de 5 projets à effet rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées ayant regagné leur région d'origine, et de 5 projets à effet rapide concernant le VIH/sida

Facteurs externes : Les parties locales coopéreront en assurant la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires; les donateurs financeront les activités de relèvement/développement rapide et les projets d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme; le Gouvernement apportera des financements grâce à l'assistance des donateurs du Programme de sortie de crise et de la planification à long terme (document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté).

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, action humanitaire et droits de l'homme

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	S/S/S/G/A	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section des droits de l'homme										
Postes approuvés 2009/10	–	1	3	11	1	16	34	11	61	
Postes proposés 2010/11	–	1	3	11	1	16	34	11	61	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires civiles										
Postes approuvés 2009/10	–	–	3	2	1	6	12	4	22	
Postes proposés 2010/11	–	–	3	2	1	6	12	4	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	–	2	11	4	17	
Postes proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	11	4	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la parité des sexes										
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	1	–	2	2	–	4	
Postes proposés 2010/11	–	–	1	1	–	2	2	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	–	–	1	5	3	9	
Postes proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	5	3	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2009/10	–	1	9	15	2	27	64	22	113	
Postes proposés 2010/11	–	1	9	15	2	27	64	22	113	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : processus de paix

22. La situation politique en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer depuis la signature du quatrième avenant à l'Accord politique de Ouagadougou. L'application des accords de paix a permis des progrès importants, en particulier le démantèlement de la zone de confiance qui caractérisait la partition du pays, la constitution d'un centre de commandement intégré, le redéploiement partiel des administrations et de leur personnel et le transfert progressif de l'autorité des commandants de zone des Forces nouvelles aux préfets, enfin l'achèvement du processus d'identification de la population et de constitution des listes électorales. La tenue d'élections présidentielle et législatives libres, démocratiques, ouvertes et transparentes contribuera beaucoup à créer des conditions propices au rétablissement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Le gouvernement qui sortira de ces élections aura toutefois besoin du maintien de l'appui de la communauté internationale et de l'ONUCI pour renforcer la paix et s'acquitter des dernières grandes tâches définies dans les Accords de Ouagadougou, en particulier le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, enfin la restructuration des forces de défense et de sécurité. L'ONUCI continuera d'aider au rétablissement complet de l'autorité de l'État en facilitant le redéploiement effectif et total du corps préfectoral, la centralisation des caisses de l'État dans le nord du pays et le déploiement d'autres fonctionnaires, notamment d'agents des ministères d'exécution. Des efforts continueront d'être déployés en faveur de la cohésion sociale et, plus largement, du processus de paix. L'intégration et la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies seront aussi améliorées afin de renforcer les capacités des institutions ivoiriennes.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Réunification de la Côte d'Ivoire

3.1.1 Rétablissement complet de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, redéploiement effectif et complet du corps préfectoral dans le nord du pays

3.1.2 Rétablissement par le Gouvernement d'un compte unique du trésor pleinement opérationnel

3.1.3 Circulation libre et sans entraves des personnes et des marchandises garantie dans l'ensemble du pays

3.1.4 Les fonctionnaires, y compris les représentants des ministères d'exécution, ont regagné leur lieu d'affectation dans toute la Côte d'Ivoire et peuvent pleinement exercer leurs fonctions

3.1.5 Prise en compte des questions relatives aux enfants dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que lors des phases de reconstruction et de redressement après le conflit, conformément aux résolutions 1314 (2000), 1460 (2003), 1612 (2005) et 1826 (2008) du Conseil de sécurité

3.1.6 Prise en compte des questions relatives aux femmes dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que dans la planification de la reconstruction du pays, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans les résolutions 1325 (2000), 1674 (2006), 1721 (2006), 1765 (2007) et 1820 (2008)

3.1.7 L'organe ivoirien d'administration des élections est pleinement en mesure de conduire le processus électoral pendant les consultations locales

Produits

- Promotion d'une culture fondée sur la paix et la démocratie par le biais d'échanges réguliers avec les partis politiques
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement pour suivre et encourager l'évolution vers le plein rétablissement de l'autorité de l'État et la centralisation des caisses de l'État dans le nord du pays
- Organisation de réunions bimensuelles avec les représentants du Gouvernement ivoirien pour favoriser le rétablissement et l'amélioration, dans l'ensemble du pays, de l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement
- Organisation de réunions mensuelles avec le Ministère de la réconciliation nationale et avec les autorités locales, les ONG et l'équipe de pays des Nations Unies pour encourager des initiatives de cohésion sociale et de règlement des conflits
- Organisation de 10 réunions communautaires à travers le pays pour promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et l'amélioration de la confiance au sein des collectivités
- Réalisation de 5 ateliers sur le règlement et la gestion des conflits avec les autorités locales, les représentants des ministères d'exécution, les ONG et les représentants de la société civile
- Organisation de réunions mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer les synergies et la coopération afin d'aider le Gouvernement ivoirien à rétablir l'autorité de l'État, à centraliser les caisses de l'État et à rétablir la cohésion sociale
- Programmes nationaux d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, y compris une campagne d'information et de communication sur le règlement des conflits, la consolidation de la paix et autres questions pertinentes avec des personnalités influentes, des chefs coutumiers, des responsables villageois, des groupes de jeunes et des associations féminines; des émissions radiophoniques dans cinq langues nationales, sept jours sur sept; des émissions d'actualité, messages et documentaires diffusés sur la télévision d'État, les chaînes internationales et UNIFEED; 48 points de presse hebdomadaires; la distribution de bulletins d'information mensuels; des activités de sensibilisation dans les écoles et les collectivités; des manifestations sportives; la distribution de t-shirts (20 000); de stylos (10 000), d'affiches, de dépliants/brochures (20 000); et l'organisation de 2 séminaires à l'intention des médias et de la société civile
- Organisation d'un colloque sur la contribution des médias au redressement après un conflit
- Organisation de 2 sondages visant à connaître l'opinion du public sur le processus de paix, y compris sur les questions liées à l'égalité des sexes, la protection de l'enfance et l'appareil judiciaire ivoirien
- Rapports mensuels au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004), sur la situation des médias en Côte d'Ivoire

- Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux, des groupes politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix, de recueillir des opinions sur le processus de paix et d'encourager le maintien de la participation de toutes les parties prenantes à ce processus
- Ateliers trimestriels sur le renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, à Abidjan et dans les deux secteurs
- 15 projets à effet rapide ayant trait à la réconciliation, à la sensibilisation et au règlement des conflits dans les zones du pays les plus touchées par le conflit
- Publication d'un rapport spécial sur le processus électoral et les enseignements tirés des élections ivoiriennes (présidentielle et législatives)
- Conseils à l'organe d'administration des élections dans le cadre de réunions mensuelles régulières sur la loi électorale, le règlement intérieur et la structure de cet organe, la formation du personnel employé pour les élections, l'administration des listes d'électeurs, la mise à jour et la gestion de la carte électorale
- Renforcement des capacités du personnel électoral recruté sur le plan national et des nouveaux organes chargés d'administrer les élections

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Progrès dans la restructuration des forces chargées de la défense et de la sécurité et des services de sécurité intérieure

3.2.1 Élaboration par les autorités nationales, à l'issue d'un large processus de consultation, d'une conception de l'avenir du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire et de la stratégie correspondante

3.2.2 Mise au point, par les autorités nationales, d'un mécanisme de consultation et de coordination à l'appui des efforts de réforme du secteur de la sécurité

3.2.4 Amélioration de 10 % au moins de la confiance que le public accorde aux institutions dans le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, d'après les sondages réalisés

Produits

- Facilitation d'un dialogue national sur l'avenir du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, notamment au moyen de réunions publiques, de discussions de groupes de réflexion et d'entretiens avec les principaux protagonistes
- Fourniture de conseils spécialisés aux autorités nationales en vue d'arrêter une conception de l'avenir du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire et la stratégie correspondante, y compris l'avenir des forces armées
- Évaluation participative du secteur de la sécurité, comprenant notamment une analyse des lacunes et des recommandations pour un plan de développement de ce secteur
- Conseils stratégiques et techniques en vue de la création, par les autorités nationales, d'un mécanisme de consultation et de coordination pour appuyer les efforts de réforme du secteur de la sécurité, ou en vue de la refonte d'un mécanisme existant pour en renforcer la légitimité républicaine
- Conseils spécialisés aux institutions, y compris l'Assemblée nationale, chargées de veiller à la responsabilisation, à la transparence et au contrôle des institutions sécuritaires, et renforcement de leurs capacités

- Réunions trimestrielles de coordination interinstitutions avec des partenaires nationaux et internationaux et la communauté des donateurs, consacrées au financement et à l'exécution de la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire
- Contribution au plan stratégique pour la réforme de l'appareil judiciaire, notamment sous forme de conseils sur les moyens d'assurer son indépendance, sur les modifications à apporter à la législation et sur l'adoption de nouvelles lois concernant le secteur de la sécurité
- Réalisation ou commande d'une enquête initiale sur la perception qu'a le public ivoirien du secteur de la sécurité, pour suivre l'évolution de l'opinion et définir d'éventuelles mesures de renforcement de la confiance
- Organisation de 2 conférences à l'intention des autorités locales pour les convaincre de la nécessité de coordonner les divers programmes de réforme du secteur de la sécurité et de 2 séminaires de recherche de solutions pour la mise en œuvre de programmes dans ce domaine à partir des recommandations formulées dans l'évaluation du secteur de la sécurité
- Organisation de 1 conférence de donateurs afin de mobiliser des fonds pour les différents programmes
- Consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes au sujet du plan stratégique pour la réforme de l'appareil judiciaire dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en vue de leur apporter conseils et assistance concernant l'indépendance du système judiciaire, les modifications à apporter à la législation et l'adoption de nouvelles lois

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau des affaires politiques										
Postes approuvés 2009/10	–	1	6	3	1	11	4	–	–	15
Postes proposés 2010/11	–	1	6	3	1	11	4	–	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'assistance électorale										
Postes approuvés 2009/10	–	1	6	13	1	21	4	146	–	171
Postes proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(6)	(13)	(1)	(21)	(4)	(146)	–	(171)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	1	6	3	1	11	3	4	–	18
Variation nette	–	1	5	2	1	9	3	4	–	16
Total partiel										
Approuvé 2009/10	–	1	7	14	1	23	4	146	–	173
Proposé 2010/11	–	1	6	3	1	11	3	4	–	18
Variation nette	–	–	(1)	(11)	–	(12)	(1)	(142)	–	(155)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau de la communication et de l'information										
Postes approuvés 2009/10	–	1	3	11	5	20	76	14	110	
Postes proposés 2010/11	–	1	3	11	4	19	103	14	136	
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	(27)	–	(26)	
Total										
Approuvé 2009/10	–	3	16	28	7	54	84	160	298	
Proposé 2010/11	–	3	15	17	6	41	110	18	169	
Variation nette	–	–	(1)	(11)	(1)	(13)	26	(142)	(129)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 22 postes (suppression de 19 postes (1 D-1, 6 P-4, 9 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) et transformation de 3 postes (2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) en postes d'agent recruté sur le plan national) et augmentation de 9 postes de temporaire (1 D-1, 5 P-4, 2 P-3 et 1 agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 23 postes (création de 26 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), suppression de 4 postes (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national) et transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international en poste d'agent recruté sur le plan national) et augmentation de 3 postes de temporaire (administrateurs recrutés sur le plan national, dont 2 l'étaient sur le plan international)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 142 postes

Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 21 postes (suppression de 19 postes (1 D-1, 6 P-4, 9 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) et transformation de 2 postes (P-3) en postes d'agent recruté sur le plan national) et augmentation de 9 postes de temporaire (1 D-1, 5 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (2 administrateurs et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et augmentation de 3 postes de temporaire (administrateurs recrutés sur le plan national, dont 2 l'étaient auparavant sur le plan international)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 142 postes

23. Étant donné que l'élection présidentielle et les élections législatives doivent se tenir pendant l'exercice budgétaire 2009/10, la plupart des fonctions actuellement assumées par le Bureau de l'assistance électorale, par exemple l'appui logistique, la mise à jour de la carte électorale et le renforcement des capacités de la Commission électorale indépendante, ne seront plus nécessaires en 2010/11. Il est donc proposé de supprimer l'ensemble des 171 postes qui composent le Bureau (1 D-1, 6 P-4, 11 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 2 postes d'agent recruté sur le plan national et 146 postes de Volontaire des Nations Unies), et de conserver un effectif restreint, qui se composerait de 18 postes de temporaire (11 agents recrutés sur le plan international (1 D-1, 6 P-4, 3 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile), 3 agents recrutés sur le plan national (administrateurs) et 4 Volontaires des Nations Unies). Au sein du Bureau, il est proposé de transformer 2 postes d'agent recruté sur le plan international (P-3), celui de coordonnateur électorale régional et celui de spécialiste des affaires électorales, en postes de temporaire recruté sur le plan national (administrateur). Le Bureau de l'assistance électorale serait chargé de mener à bien les dernières opérations postélectorales : notamment de coordonner le transfert du matériel, du personnel et de la documentation sur l'identification des électeurs et les élections, de donner des conseils aux autorités nationales sur la gestion de la documentation électorale après les élections et de mettre à jour la base de données électorales et de la transférer aux autorités nationales. Le Bureau continuera également, à Abidjan mais aussi dans les grandes villes de Bouaké et Daloa, de contribuer au renforcement des capacités des agents électoraux nationaux, dont le nombre est estimé à environ 12 800, et d'appuyer la création d'un nouvel organe d'administration des élections pour remplacer l'actuelle Commission électorale indépendante, en veillant à ce qu'il soit pleinement capable d'organiser les futures élections locales, municipales et régionales. Le Bureau de l'assistance électorale conseillerait également les autorités nationales, y compris les autorités judiciaires, au sujet de la législation électorale et de la tenue et de la mise à jour des listes d'électeurs.

Bureau de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 27 postes (création de 26 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et transformation de 1 poste d'agent recruté sur le plan international en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

24. Au Bureau de la communication et de l'information, il est proposé de transformer 1 poste d'assistant administratif (Service mobile) recruté sur le plan international en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national étant donné que les fonctions administratives essentielles qui y sont attachées ne comportent pas d'exigences de confidentialité et peuvent donc être exercées par un fonctionnaire recruté sur le plan national.

25. En outre, il est proposé de créer 26 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont les titulaires assumeraient les fonctions qui, jusqu'au 30 juin 2009, étaient assumées par du personnel fourni par deux entreprises privées d'intérim. Depuis le 1^{er} juillet 2009, l'Opération n'a plus recours au

personnel fourni par des entreprises privées d'intérim pour des fonctions qualifiées et non qualifiées, mais utilise à la place des vacataires titulaires de contrats de service. L'Opération a toutefois recensé 26 postes, dont 16 pour la station de radio ONUCI-FM et 10 pour les bureaux de terrain, dont les fonctions ont un caractère continu et ne devraient donc pas être confiées à des vacataires au titre de contrats de service.

26. Seize postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national sont proposés pour la station radio ONUCI-FM qui continue à étendre son aire de diffusion, comme le Conseil de sécurité l'a entériné dans sa résolution 1528 (2004). Un total de 25 stations FM sont actuellement opérationnelles et 3 autres commenceront à émettre d'ici au 30 juin 2010. Ces 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national iraient à 9 correspondants radiophoniques, 1 assistant de production d'émissions radiophoniques à Abidjan et 6 techniciens spécialistes de la radiodiffusion, également à Abidjan. Il n'est pas possible de soustraire ces fonctions étant donné qu'il n'existe dans le pays aucun fournisseur de services indépendants d'informations et d'actualités radiodiffusées et qu'aussi bien la collecte que le traitement et la diffusion des nouvelles sont des fonctions extrêmement sensibles dans un pays déchiré par un conflit. Par conséquent, l'ONUCI et sa station radiophonique doivent exercer un contrôle sur toutes les nouvelles diffusées afin de préserver la crédibilité et l'indépendance de la station.

27. Les neuf correspondants radiophoniques assureraient l'essentiel de l'information régionale concernant 19 régions administratives. À côté des 16 heures de programmes parlés diffusés par jour, on prévoit une augmentation sensible du volume des bulletins d'information, des programmes traitant des affaires courantes et des actualités, ainsi que des émissions thématiques à l'appui des étapes restantes du processus de paix. L'assistant de production radiophonique basé à Abidjan dans la salle de rédaction serait le principal reporter pour le bulletin d'information et jouerait un rôle central de reporter itinérant pour les trois centres de radiodiffusion envisagés. Deux des 6 techniciens spécialistes de la radiodiffusion proposés assureraient la permanence du studio par quarts de 8 heures, garantissant ainsi la transmission ininterrompue de programmes en direct de 6 heures à 21 heures; deux autres techniciens seraient basés dans le studio de production pour enregistrer les fichiers des correspondants, des invités du programme sur l'actualité et les affaires courantes, des magazines, des débats et des présentateurs dans les langues nationales; les deux derniers techniciens feraient partie de l'équipe de maintenance qui s'occupe des 25 émetteurs dans les régions, en collaboration avec la Section du génie et la Section des communications et de l'information, et installe les nouveaux sites conformément au plan de redéploiement de la Force. Ces six techniciens seraient aussi déployés dans les centres de transmissions lorsque la situation exige de multiplier les bulletins d'information.

28. Il est proposé de déployer 10 postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les bureaux locaux, à raison de 1 par bureau à Odiéne, Duékoué, Bouaké, Divo, Korhogo, San-Pedro et Seguela, et de 3 à Abidjan, afin d'intensifier les activités de sensibilisation dans l'ensemble du pays compte tenu de l'évolution du processus de paix. Les titulaires fourniraient un appui aux superviseurs de ces bureaux locaux appelés à s'acquitter de tâches multiples (forums, caravanes scolaires, caravane artistique, séminaires de formation, ateliers et manifestations sportives).

Composante 4 : maintien de l'ordre

29. Une force de police disciplinée et professionnelle est nécessaire pour assurer efficacement le maintien de l'ordre. L'Opération continuera de s'attacher à rétablir la confiance du public et à améliorer l'image de la police ivoirienne en effectuant régulièrement des patrouilles aux côtés de la police locale, en suivant constamment les activités et en lui donnant des conseils pour assurer le respect des droits de l'homme. Dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, elle s'attachera tout spécialement à aider et à conseiller le Centre de commandement intégré et les brigades mixtes. Cet effort se poursuivra jusqu'au redéploiement de l'administration publique dans les zones contrôlées par les forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire et par les forces armées des Forces nouvelles.

30. L'Opération aidera aussi le Gouvernement à rétablir l'autorité de l'appareil judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit (y compris l'administration pénitentiaire) sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de la tenue des élections présidentielle et législatives prévues pendant l'exercice budgétaire 2009/10. L'élection du corps législatif permettra à l'ONUCI de recommander un processus de réforme globale du système judiciaire et pénitentiaire, y compris l'adoption de textes essentiels. Par conséquent, la consolidation de l'autorité des pouvoirs publics concernant l'administration civile, le système judiciaire et pénitentiaire et la mise en train de la réforme du secteur de la sécurité demeurera un objectif central de l'Opération. L'ONUCI a jusqu'ici appuyé le redéploiement des tribunaux et des prisons dans le nord du pays et, en collaboration avec le Ministère ivoirien de la justice et des droits de l'homme, élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan stratégique pour la réforme du système judiciaire, qui fait partie de la réforme du secteur de la sécurité. En 2010/11, elle continuera à appuyer les efforts réalisés par les parties ivoiriennes pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. En outre, l'Opération continuera de fournir des conseils, une aide, une formation et un encadrement aux homologues nationaux, pour les questions liées au redéploiement du système judiciaire et pénitentiaire dans le nord du pays; de recommander un plan stratégique pour la réforme du système judiciaire, en formulant des conseils sur la conception et la mise en œuvre de ce plan qui s'insérerait dans la réforme du secteur de la sécurité et, plus particulièrement, dans les mesures destinées à renforcer la confiance dans une perspective plus large de respect de l'état de droit et de gouvernance démocratique; et de mobiliser et de coordonner l'appui des donateurs pour des projets de réforme du système judiciaire et pénitentiaire.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ivoirienne, de capacités opérationnelles durables

4.1.1 Déploiement des institutions de maintien de l'ordre dans l'ensemble du pays

4.1.2 Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des institutions de maintien de l'ordre

4.1.3 Approbation et mise en œuvre du plan de réforme et de restructuration des forces de police et de gendarmerie ivoiriennes par la Cellule mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité

Produits

- Surveillance et visites quotidiennes des institutions de maintien de l'ordre dans l'ensemble du pays
- 100 escortes mensuelles de fonctionnaires non armés de l'ONU dans l'exercice de leurs fonctions par les unités de police constituées
- 29 200 patrouilles de la Police des Nations Unies (80 patrouilles x 365 jours) pour suivre et encadrer les activités de la police à travers le pays et conseiller sur une base quotidienne le Centre de commandement intégré, dont 200 patrouilles par mois, dans l'ensemble du pays, menées conjointement avec les institutions de maintien de l'ordre
- Fourniture de conseils quotidiens aux écoles de la police et de la gendarmerie, y compris de modules de formation sur la problématique hommes-femmes et la protection des mineurs
- Réalisation ou commande d'une étude concernant l'impact du conflit en Côte d'Ivoire sur la structure, la cohésion et l'administration du secteur de la sécurité afin que l'ONUCI soit mieux préparée à fournir des conseils avisés aux acteurs nationaux qui en font la demande
- Rapport mensuel sur les activités récentes et à venir liées à la réforme du secteur de la sécurité, qui fasse le point et indique les résultats obtenus et les problèmes rencontrés, afin d'informer les partenaires de l'évolution de la situation
- Organisation de 10 séminaires internationaux à l'intention d'experts (de la criminalité organisée, de la criminalistique et de la gestion des crises par exemple) sur des questions d'actualité, 10 séminaires proposés à des spécialistes locaux par la coordination des unités de police constituées pour améliorer leurs capacités de lutte antiémeutes, 3 exercices menés chaque mois par 2 ou 3 unités de police constituées avec leurs homologues dans la zone de l'Opération, 12 stages spécialisés de remise à niveau à l'intention des membres de la police et de la gendarmerie portant sur les normes internationalement reconnues, notamment la prévention de la violence sexiste, des viols, de la violence dans la famille et des abus sexuels, conformément aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, cela afin de renforcer les capacités des services de police locaux
- Fourniture d'une assistance technique pour accroître les compétences techniques des institutions de maintien de l'ordre en installant un laboratoire de criminalistique et en y fournissant une assistance et une formation concernant la protection des lieux du crime, la balistique, les stupéfiants et les faux documents, en aidant notamment à constituer une base de données de la police criminelle sur les empreintes digitales, assortie de sa mise en place et sa gestion, de méthodes d'exploitation et de garanties de confidentialité et de respect de la vie privée
- Organisation de 8 stages de formation d'instructeurs de la police pour améliorer les activités de police spécialisées (criminalistique, police de proximité, contrôle de la circulation, etc.) suivant le principe qui consiste à former les formateurs
- Organisation d'une campagne contre la corruption, notamment dans le cadre de 4 ateliers à l'intention de la police, de la gendarmerie et des services des douanes, et production d'un DVD de sensibilisation
- Fourniture d'une assistance aux services de police locaux, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle, pour l'exécution d'un projet international de lutte contre le crime organisé, appelé Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest
- Examen de suivi des activités de réforme et de restructuration de la police et de la gendarmerie nationales en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur la réforme et la restructuration de l'armée qui devraient être publiées pendant l'exercice 2009/10

4.2 Rétablissement de l'autorité de l'appareil judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit, y compris l'administration pénitentiaire, dans toute la Côte d'Ivoire

4.2.1 Adoption et application par le Gouvernement d'un plan stratégique pour la réforme du système judiciaire, dans le cadre des efforts plus amples de réforme du secteur de la sécurité, et adoption notamment de textes fondamentaux ainsi que de règles et règlements internes

4.2.2 Capacité opérationnelle à 80 % de chacun des 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2008/09 : 15 %; 2009/10 : 60 %; 2010/2011 : 80 %)

4.2.3 Capacité opérationnelle à 80 % de chacune des 11 prisons dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2008/09 : 0 %; 2009/10 : 60 %; 2010/2011 : 80 %)

4.2.4 Ouverture par le Gouvernement d'une nouvelle ferme-prison à Saliakro et élaboration et adoption par le Gouvernement d'ensembles de règles et de pratiques pour le fonctionnement des prisons ouvertes et semi-ouvertes

Produits

- Fourniture de conseils dans le cadre de consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes concernant le renforcement du fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires nouvellement déployées
- 2 rapports au Ministère de la justice et des droits de l'homme sur le rétablissement de 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire, notamment sur les mesures destinées à rétablir la confiance dans le système judiciaire, et fourniture de conseils sur la gestion et l'administration des tribunaux conformément aux normes nationales et internationales
- Organisation de 2 ateliers d'une durée de 2 jours sur la gestion des tribunaux et la supervision du personnel à l'intention de 50 membres du personnel judiciaire des 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement en vue d'améliorer la confiance que la population accorde aux tribunaux nouvellement déployés, en organisant 10 journées portes ouvertes dans ces tribunaux et/ou des rencontres publiques dans les villes où ils se trouvent dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire
- 1 rapport au Ministère de la justice et des droits de l'homme sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire, y compris sur l'application par l'administration des prisons des règlements internes et des directives opérationnelles récemment adoptées
- Organisation d'une session de formation de 3 jours sur l'administration des prisons et les droits des prisonniers à l'intention des directeurs des 11 établissements pénitentiaires du nord du pays
- 33 inspections de prisons et 1 inspection menée conjointement avec l'administration pénitentiaire nationale dans 11 établissements pénitentiaires situés dans les préfectures du nord du pays pour aider et conseiller les autorités pénitentiaires ivoiriennes dans l'application des règlements pénitenciers

- 44 visites de prisons dans la zone contrôlée par le Gouvernement pour faciliter la mise en œuvre des directives opérationnelles préalablement adoptées par le Gouvernement, aider les directeurs de prison ivoirienne à faire face aux situations d'urgence qui se produisent dans les prisons et conduire dans ces établissements des missions conjointes avec l'administration centrale des prisons, selon que de besoin
- Fourniture de conseils au Ministère de la justice et des droits de l'homme sur les moyens d'accroître les capacités de surveillance judiciaire, notamment sur le renforcement de l'inspection judiciaire, le renforcement des effectifs du service chargé de la collecte de statistiques dans l'ensemble du secteur de la justice et le renforcement des compétences des chefs de juridiction pour surveiller les activités des juges
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement concernant le renforcement des établissements assurant un enseignement dans les domaines juridique, judiciaire et pénitentiaire, notamment l'Institut de formation judiciaire, le centre de formation de l'ordre des avocats, l'institut de formation du personnel pénitentiaire, l'école nationale de police et les facultés de droit, en organisant, avec le Ministère de la justice, l'administration pénitentiaire nationale, le Centre de documentation juridique, l'institut de formation judiciaire, l'ordre des avocats, la police et la gendarmerie, la communauté des donateurs et d'autres établissements d'enseignement et acteurs du système judiciaire, des séances de travail mensuelles sur les programmes de formation et les matériels éducatifs
- Fourniture d'une aide au Gouvernement pour améliorer l'accès des juristes à la législation, à la jurisprudence et à d'autres documents juridiques pertinents, notamment en organisant des consultations mensuelles avec le Ministère de la justice, le Centre de documentation juridique, la communauté des donateurs et les spécialistes de l'appareil de justice concernant la mise en place de mécanismes de diffusion de cette littérature aux tribunaux, aux bureaux des procureurs, aux centres de documentation juridique, aux établissements d'enseignement et aux bibliothèques
- Un projet pilote pour la réorganisation et l'informatisation des greffes des tribunaux
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement, par le biais de réunions mensuelles, pour réformer le régime d'aide judiciaire et prendre d'autres mesures afin de rendre le système de justice plus accessible à la population, y compris en appuyant les activités d'aide judiciaire menées par l'ordre des avocats et les ONG
- Fourniture de conseils au Gouvernement, par le biais de réunions mensuelles, sur le règlement de différends portant sur la restitution de terres et d'autres biens aux personnes déplacées à leur retour (après examen des litiges) et sur les pratiques internationales optimales concernant le retour, la réinstallation et la restitution des biens
- Publication d'un rapport sur le système de justice dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire à la suite du redéploiement de l'administration judiciaire et réalisation d'autres études spécialisées sur différents aspects de la justice pénale en Côte d'Ivoire
- Suivi des affaires de violations des droits de l'homme, d'impunité, de violence contre les femmes et des différends concernant les listes électorales qui ont été portées devant les tribunaux, par le biais de visites semestrielles dans chacun des 34 tribunaux de la Côte d'Ivoire, et fourniture de conseils au Ministère de la justice sur les questions qui s'y rattachent
- Fourniture de conseils à l'administration des prisons dans le sud du pays et à l'administration pénitentiaire nationale par le biais de consultations hebdomadaires au sujet de la nouvelle ferme-prison de Saliakro et élaboration d'un ensemble de règles et de directives opérationnelles pour les prisons ouvertes et semi-ouvertes, ainsi que 7 visites sur le site de la nouvelle ferme-prison
- Tenue de 2 sessions de formation d'une journée consacrées à la création et à la gestion d'unités agropastorales à l'intention de 66 membres du personnel pénitentiaire de 33 prisons en Côte d'Ivoire; réalisation de 10 inspections dans cinq prisons dotées depuis peu d'unités agropastorales en vue de rendre compte au Gouvernement de leur administration et des résultats obtenus

- Sensibilisation de 300 prisonniers et agents pénitentiaires au VIH/sida
- Exécution de 5 projets à effet rapide afin de contribuer au renforcement de la justice et du système pénitentiaire

Facteurs externes : Les donateurs devront mettre en œuvre une vaste initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance en apportant des ressources et une assistance technique pour renforcer le système juridique et judiciaire, et les pays qui mettent du personnel à la disposition de la Police des Nations Unies devront continuer de fournir les effectifs nécessaires.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, ordre public

Catégorie										Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2009/10										450
Effectif proposé 2010/11										450
Variation nette										–
<i>II. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2009/10										750
Effectif proposé 2010/11										750
Variation nette										–
<i>III. Personnel fourni par le Gouvernement</i>										
Effectif approuvé 2009/10										8
Effectif proposé 2010/11										8
Variation nette										–
<i>IV. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2009/10	–	1	4	–	3	8	10	–		18
Postes proposés 2010/11	–	1	4	–	3	8	10	–		18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire										
Postes approuvés 2009/10	–	–	4	3	1	8	14	4		26
Postes proposés 2010/11	–	–	4	3	1	8	14	4		26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–

Catégorie										Total
Total personnel civil										
Postes approuvés 2009/10	–	1	8	3	4	16	24	4		44
Postes proposés 2010/11	–	1	8	3	4	16	24	4		44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-IV)										
Postes approuvés 2009/10										1 252
Postes proposés 2010/11										1 252
Variation nette										–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 5 : appui

31. Le tableau consacré à la composante appui décrit les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe déontologie et discipline. Au cours de l'exercice budgétaire, un appui sera fourni au personnel des services techniques sous forme de services logistiques, administratifs et de sécurité afin de faciliter l'exécution du mandat de l'Opération, la réalisation des produits connexes et de nouvelles améliorations aux services fournis et la réalisation de gains d'efficacité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Achèvement de tous les projets de rénovation et de reconstruction de l'ensemble des bâtiments indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle

5.1.2 Pas d'augmentation du nombre moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI (2008/09 : 2 cas par mois; 2009/10 : 2 cas par mois; 2010/11 : 2 cas par mois)

5.1.3 Maintien du nombre d'accidents de la route à pas plus de 3 pour 100 véhicules (2008/09 : 4 accidents; 2009/10 : 4 accidents; 2010/11 : 3 accidents)

5.1.4 Réduction de 5 à 3 par mois du nombre de cas soumis à l'Équipe déontologie et discipline

Produits

Amélioration des services

- Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission afin qu'ils répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, de la Police des Nations Unies et du personnel civil à Abidjan, Bouaké and Daloa

- Nouvelle application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, allié à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière et à l'imposition de sanctions pour les contraventions enregistrées par le système CarLog (suspension ou retrait du permis de conduire)

Militaires, membres de la police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 7 250 militaires en moyenne et de 200 observateurs militaires, 450 membres de la Police des Nations Unies et 750 membres des unités de police constituées
- Stockage de 1 000 tonnes et fourniture de 600 tonnes de rations par mois, et gestion d'une réserve de 22 jours de rations de combat, représentant au total 165 000 rations et 742 000 litres d'eau, pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées dans 40 sites
- Administration de 1 298 membres du personnel civil en moyenne, soit 376 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 728 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 162 Volontaires des Nations Unies, 24 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 8 agents fournis par des gouvernements
- Formulation de recommandations sur les écarts de conduite de membres du personnel dans un délai d'un mois après la réception du rapport d'enquête; envoi d'observations au commandant de la Force et au chef de la police à l'issue des missions d'établissement des faits par les unités de conduite et de discipline et suivi de leur mise en œuvre par le commandant de la Force et le chef de la police
- Publication d'une lettre d'information mensuelle pour rappeler le Code de conduite qui régit les activités et le comportement du personnel employé par l'ONU et le faire mieux connaître
- Organisation de 10 rencontres publiques et ateliers, en collaboration avec le Bureau des communications et de l'information, afin de sensibiliser la population ivoirienne aux normes de conduite exigées des militaires de l'ONUCI, de la police et du personnel civil, notamment la politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et de violence sexuelles
- Participation à 7 réunions sur la prévention de l'exploitation sexuelle et de l'abus d'autorité et le suivi des activités menées dans le cadre de la stratégie de prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles du réseau d'organismes des Nations Unies présents dans le pays et participation à 5 réunions sur la manière d'aider les victimes de ce type d'exploitation et de violence
- 26 cours d'initiation au Code de conduite des Nations Unies et de formation à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles, pour 1 120 militaires à Abidjan, Daloa et Bouaké
- 18 cours de gestion et d'encadrement à l'intention de 360 membres du personnel, 20 séances de formation au renforcement des capacités pour 400 membres du personnel de l'ONU, 24 cours d'initiation pour 240 membres du personnel de l'ONU, 12 cours de formation sur le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) pour 240 membres du personnel civil, fourniture de ressources/matériels et de conseils sur le développement des carrières pour 600 membres du personnel de la mission par an par le biais du centre de documentation sur les carrières

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de sites des contingents et unités de police constituées, de locaux utilisés par la Police des Nations Unies et le personnel civil dans 54 sites environ
- Exploitation et entretien de 28 systèmes d'épuration de l'eau, d'installations d'embouteillage et de systèmes de dosage du chlore (appartenant à l'ONU) dans 16 sites
- Exploitation et entretien de 301 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 54 sites

- Entretien et remise en état de 20 km de routes, de 15 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 15 sites et de 5 parcs de stockage de carburant aviation dans 5 sites
- Fourniture de 2,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 506 groupes électrogènes (301 appartenant à l'ONU et 205 appartenant aux contingents)

Transports terrestres

- Exploitation et entretien (dans 3 grands ateliers répartis entre 5 sites) de 1 049 remorques et accessoires appartenant à l'ONU
- Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine à l'intention de 800 membres du personnel de l'ONU (en moyenne) par jour entre leur logement et la zone de la mission
- Fourniture de 9,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 1 049 véhicules appartenant à l'ONU et 1 434 véhicules appartenant aux contingents

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions, et d'un autre avion dont le coût est partagé avec la MINUL, et de 8 hélicoptères dans 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa)
- Fourniture de 8,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens

Transports maritimes et fluviaux

- Exploitation et entretien de 2 bateaux
- Fourniture de 29 200 litres de carburants et lubrifiants pour les transports maritimes ou fluviaux

Transmissions

- Exploitation et entretien d'une station terrestre principale à Abidjan et de 22 stations terrestres satellites dans 22 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la mission, d'un réseau longue portée qui dessert 2 750 usagers du téléphone et 2 696 ordinateurs, un réseau haute fréquence (HF) comprenant 208 stations fixes et 751 radios mobiles, 27 radios HF portables, un réseau très haute fréquence (VHF) comprenant 3 133 postes de radio portatifs, 1 194 radios mobiles, 228 stations de radio et 68 répéteurs, et un réseau VHF air-sol comprenant 46 stations fixes et 71 stations mobiles
- Services d'appui et d'entretien pour 25 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique et de radiodiffusion

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 87 serveurs moyens, 6 serveurs haut de gamme, 1 592 ordinateurs de bureau, 521 ordinateurs portables, 525 imprimantes et expéditeurs numériques (digital sender) dans 59 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 2 790 adresses électroniques

Services médicaux

- Exploitation et gestion d'un dispensaire de niveau I+, de 20 dispensaires de niveau I, et de 2 hôpitaux de niveau II aux 2 quartiers généraux de région
- Gestion de dispositifs pour les évacuations terrestres et aériennes à l'échelle de la mission pour tous les sites, notamment 4 hôpitaux de niveau III à Abidjan et des hôpitaux de niveau IV/V au Ghana (Accra), en Afrique du Sud (Johannesburg, Pretoria) et au Maroc (Casablanca)

- Exploitation et gestion, en collaboration avec le Groupe du VIH/sida, d'installations offrant des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière à l'ensemble du personnel de la mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la transmission de l'information entre collègues, et la fourniture de services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et de conseils en la matière à l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Contrôle et supervision du Centre des opérations de sécurité dans tous les sites de l'ONUCI dans l'ensemble de la zone d'opérations, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite
- Formation des agents de sécurité aux techniques de combat à mains nues, au maniement des armes à feu, aux méthodes et techniques de protection rapprochée, aux techniques d'investigation, et dans d'autres domaines connexes, afin de garantir la continuité de services de sécurité spécialisés
- Organisation de sessions de formation à la sécurité pour tous les coordonnateurs de région et coordonnateurs de zone, conduite d'au moins deux exercices de regroupement du personnel avant le 30 novembre 2010; application du système intégré de contrôle de sécurité et de suivi des déplacements de tous les membres du personnel qui voyagent en Côte d'Ivoire
- Application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les sites de l'ONU maintenus après les élections
- Exécution d'enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tout le personnel civil recruté sur le plan international (y compris le personnel des institutions spécialisées), les Volontaires des Nations Unies, la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major toujours en poste après la période des élections

Facteurs externes : Les fournisseurs de biens et de services respecteront les conditions fixées dans les contrats.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2009/10	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2010/11	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>I. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Total partiel									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2009/10	–	–	1	7	69	77	97	–	174
Postes proposés 2010/11	–	–	1	7	69	77	97	–	174
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	7	69	77	99	–	176
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	7	69	77	99	–	176
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2009/10	–	1	4	2	7	14	7	1	22
Postes proposés 2010/11	–	1	4	2	7	14	7	1	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs									
Postes approuvés 2009/10	–	–	9	16	37	62	107	35	204
Postes proposés 2010/11	–	–	9	16	37	62	122	35	219
Variation nette	–	–	–	–	–	–	15	–	15
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2009/10	–	–	11	31	129	171	337	78	586
Postes proposés 2010/11	–	–	11	31	128	170	374	78	622
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	37	–	36
Postes de temporaires approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Postes de temporaires proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	11	31	129	171	341	78	590	
Effectif proposé 2010/11	–	–	11	31	128	170	378	78	626	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	37	–	36	
Total										
Effectif approuvé 2009/10	–	1	28	58	243	330	556	114	1 000	
Effectif proposé 2010/11	–	1	28	58	242	329	608	114	1 051	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	52	–	51	

^a Administrateurs et agents des services généraux

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 52 postes (création de 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 45 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international en poste recruté sur le plan national)

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 15 postes (6 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national)

32. À la Section des services médicaux, il est proposé de créer 15 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national (pour 6 administrateurs et 9 agents des services généraux) étant donné que cette section a étendu ses services au cours des dernières années : ouverture 24 heures sur 24 et sept jours sur sept du dispensaire du quartier général de l'Opération, qui est passé du niveau I au niveau I+ au suivi des patients à domicile après leur sortie des hôpitaux de niveau III à Abidjan et dans les secteurs ouest et est; déplacements deux fois par semaine des médecins des quartiers généraux de région dans des bureaux éloignés pour des activités de sensibilisation, appui au Gouvernement au cours de fonctions importantes et à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'action intégré des Nations Unies; et proposition de fournir des services médicaux 8 heures par jour à la base logistique de Koumassi, contre 2 heures par jour comme c'est le cas actuellement.

33. Les 15 postes supplémentaires proposés (6 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) correspondent à 3 médecins (administrateurs recrutés sur le plan national), 3 infirmiers/infirmières (administrateurs recrutés sur le plan national), 2 aides-

soignant(e)s (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 ambulanciers (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant dentaire (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 agents hospitaliers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 commis d'entrepôt (agent des services généraux recruté sur le plan national).

34. Deux médecins (administrateurs recrutés sur le plan national) sont proposés pour les secteurs ouest et est; actuellement il n'y a qu'un seul médecin dans chaque quartier général de région, pour s'occuper en moyenne de 12 et 15 patients par jour. Les titulaires des nouveaux postes proposés permettraient d'assurer une permanence médicale aux quartiers généraux de région lorsque le deuxième médecin effectue sa visite hebdomadaire dans des bureaux éloignés. Il est proposé de déployer un médecin (administrateur recruté sur le plan national), un infirmier (administrateur recruté sur le plan national) et un ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national) au dispensaire de la base de soutien logistique de Koumassi pour fournir en permanence des services médicaux à un effectif de 150 personnes. La base logistique ne dispose actuellement que d'un infirmier. Il est proposé de déployer 2 infirmiers (administrateurs recrutés sur le plan national), 2 aides-soignants (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 ambulanciers (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au dispensaire de niveau I+ à Sebroko, où 35 nouveaux patients sont traités chaque jour, afin d'assurer une permanence médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et d'assurer des visites à domicile au moins deux fois par semaine. Un assistant dentaire (agent des services généraux recruté sur le plan national) est demandé car les deux salles de soins dentaires et les deux dentistes de l'ONUCI (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), qui soignent en moyenne entre 6 et 8 personnes par jour, n'ont actuellement qu'un seul assistant dentaire pour les aider. Les deux postes d'agent hospitalier (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui devraient être déployés à Sebroko, sont proposés pour des fonctions de caractère continu qui sont actuellement assumées par des vacataires. Elles consistent notamment à préparer les lits des patients et les tables d'examen médical, à aider les patients à monter dans les ambulances et les avions et à en descendre pendant les évacuations et à transmettre les dossiers médicaux. Le poste de commis d'entrepôt est proposé pour des fonctions de caractère continu actuellement exercées par des vacataires : stockage des fournitures médicales et vérification de leur durée de conservation, incinération et évacuation des déchets médicaux (médicaments et sang non utilisé avant la péremption, notamment) conformément aux lois sur la protection de l'environnement.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 37 postes (création de 36 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et transformation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

35. À la Section des approvisionnements, il est proposé de transformer un poste d'assistant carburants (Service mobile), dont les fonctions peuvent très bien être assurées par du personnel recruté sur le plan national, en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

36. Comme indiqué au paragraphe 25 ci-dessus, l'Opération a cessé au 1^{er} juillet 2009 d'employer du personnel fourni par deux entreprises privées d'intérim pour assumer des fonctions qualifiées et non qualifiées et commencé à faire appel à des vacataires employés au titre de contrats de service. Elle a toutefois recensé 36 postes, dans les Services d'appui intégrés, dont les fonctions de caractère continu ne pouvaient pas être assumées par des vacataires au titre de contrats de service en raison de leur nature complexe et sensible. Elle propose donc la création de 36 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont 16 à la Section des opérations aériennes, 5 à la Section des communications et de l'informatique et 15 à la Section du génie.

37. À la Section des opérations aériennes, les 16 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) comprendraient 4 assistants à la prévention des incendies, 10 assistants aux opérations aériennes et 2 assistants carburants. Deux des assistants à la prévention des incendies (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seraient basés à Abidjan, tandis que les deux autres seraient déployés à Daloa et à Korhogo. Sept des assistants aux opérations aériennes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seraient déployés à Abidjan, 2 à Yamoussoukro et 1 à Bouaké et les deux assistants carburants seraient basés à Abidjan. La création de ces postes permettrait à l'Opération de s'attacher plus facilement les services de personnes suffisamment qualifiées qui auraient suivi les cours de formation en aviation exigés par le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation de l'aviation civile internationale, alors que la durée des engagements sur des contrats de service est limitée à neuf mois. En dernier lieu, il n'est pas possible de sous-traiter ces fonctions avec des entreprises privées d'intérim car il n'en n'existe pas en Côte d'Ivoire.

38. Il est également proposé de créer 5 postes d'assistant informaticien (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe de gestion des équipements de la Section des communications et de l'informatique, pour stocker et distribuer comme il convient les 16 000 catégories d'articles, d'une valeur supérieure à 30 millions de dollars, entreposés à la base de soutien logistique de l'Opération, au magasin d'urgence du quartier général de la mission ainsi que dans 50 sites dans l'ensemble du pays.

39. Enfin, à la Section du génie, les 15 postes proposés iraient à 15 assistants entrepôts (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de la gestion du matériel chargés de la réception, de l'entreposage, de la distribution, de la manutention et de l'entretien appropriés du matériel de génie, durable et non durable, d'une valeur d'environ 41,4 millions de dollars, stocké dans 5 entrepôts à Abidjan et dans les deux secteurs. Neuf des assistants entrepôts seraient affectés aux trois bases de soutien logistique dont dispose l'Opération à Abidjan, tandis que les 6 autres seraient déployés dans les secteurs est et ouest. Il n'est pas recommandé de sous-traiter ces fonctions à une entreprise privée d'intérim pour des raisons de sûreté, de sécurité et de confidentialité.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2008/09) (1)	Montant réparti (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 381,6	10 544,5	10 732,4	187,9	1,8
Contingents	186 373,0	181 982,9	178 496,2	(3 486,7)	(1,9)
Police des Nations Unies	19 949,5	21 659,6	22 902,1	1 242,5	5,7
Unités de police constituées	18 714,6	18 391,8	18 860,5	468,7	2,5
Total partiel	235 418,7	232 578,8	230 991,2	(1 587,6)	(0,7)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	65 177,5	75 916,8	69 201,1	(6 715,7)	(8,8)
Personnel recruté sur le plan national	15 267,3	17 485,0	19 821,9	2 336,9	13,4
Volontaires des Nations Unies	11 817,1	11 884,0	7 538,7	(4 345,3)	(36,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	977,7	1 067,9	3 330,4	2 262,5	211,9
Total partiel	93 239,6	106 353,7	99 892,1	(6 461,6)	(6,1)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par les gouvernements	373,5	395,3	440,8	45,5	11,5
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	250,4	111,0	206,9	95,9	86,4
Voyages	4 659,3	4 649,2	4 818,6	169,4	3,6
Installations et infrastructures	43 476,3	46 559,7	47 803,1	1 243,4	2,7
Transports terrestres	13 233,3	13 149,4	13 548,6	399,2	3,0
Transports aériens	48 227,7	44 668,1	52 434,3	7 766,2	17,4
Transports maritimes ou fluviaux	4,0	35,4	29,2	(6,2)	(17,5)
Transmissions	16 090,1	18 475,6	18 707,1	231,5	1,3
Informatique	4 575,0	8 474,3	5 947,9	(2 526,4)	(29,8)
Services médicaux	7 027,4	6 882,1	6 694,4	(187,7)	(2,7)
Matériel spécial	3 541,4	3 640,2	3 500,3	(139,9)	(3,8)
Fournitures, services et matériel divers	4 257,3	4 801,3	6 521,2	1 719,9	35,8
Projets à effet rapide	999,3	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	146 715,0	152 841,6	161 652,4	8 810,8	5,8
Total brut	475 373,3	491 774,1	492 535,7	761,6	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	9 801,9	9 647,9	10 914,5	1 266,6	13,1
Total net	465 571,4	482 126,2	481 621,2	(505,0)	(0,1)

Catégorie	Dépenses (2008/09)	Montant réparti (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	475 373,3	491 774,1	492 535,7	761,6	0,2

B. Contributions non budgétisées

40. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces ^a	824,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	-
Total	824,4

^a Y compris les terrains et bâtiments.

C. Gains d'efficacité

41. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des gains d'efficacité que les mesures décrites ci-après permettraient de dégager :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Initiative
Communications	782,1	Virtualisation des serveurs pour réduire la consommation d'énergie, le nombre de serveurs et le coût de l'entretien, des réparations et des pièces détachées
	336,0	Utilisation de services de messagerie électronique et emploi réduit de la poste par les contingents et les unités de police constituées
	173,8	Installation de systèmes faisant appel à la technologie de voix sur IP (Voice over Internet Protocol) dans quatre sites éloignés (Adzope, Divo, Bouana, San Pedro) pour éliminer le besoin de centraux téléphoniques et réduire le coût de l'entretien, des réparations et des pièces de rechange
Services médicaux	150,0	Utilisation des ressources médicales disponibles au sein de l'Opération et recours réduit aux hôpitaux locaux pour les examens de laboratoire et de radiologie
Transports terrestres	86,0	Utilisation des ressources internes et recours réduit à la sous-traitance locale pour l'entretien et la réparation des véhicules

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Installations et infrastructures	47,0	Usage partagé des outils dont dispose le génie militaire par les spécialistes du génie de l'ONUCI pour les projets exécutés conjointement afin de réduire les achats d'outils
Total	1 574,9	

D. Taux de vacance de postes

42. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif (2008/09)</i>	<i>Taux budgétisé (2009/10)</i>	<i>Taux projeté (2010/11)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	3,8	4,0	4,0
Contingents	1,7	1,0	1,0
Police des Nations Unies	12,2	13,0	9,0
Unités de police constituées	–	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	17,5	16,5	14,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	17,0	30,0	20,0
Agents des services généraux	11,5	10,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	8,8	9,0	8,0
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	58,3	–	–
Personnel recruté sur le plan national	33,3	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	3,1	15,0	–

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

43. Les abattements pour déploiement différé, dans le cas des militaires et du personnel de police, et les taux de vacance de postes, pour le personnel civil, appliqués aux prévisions de dépenses ont été calculés sur la base du déploiement effectif et du taux d'occupation des postes au moment de l'établissement du budget et en tenant également compte de la politique de l'Opération visant à accroître les capacités nationales et à réduire le nombre de postes d'agent recruté sur le plan international.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

44. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 70 973 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	35 138,2
Unités de police constituées	5 076,2
Total partiel	40 214,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	15 341,5
Transmissions	7 240,2
Services médicaux	4 677,3
Matériel spécial	3 500,3
Total partiel	30 759,3
Total	70 973,7

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,80	4 avril 2004	4 avril 2004
Usage opérationnel intensif	1,90	4 avril 2004	4 avril 2004
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,50	4 avril 2004	4 avril 2004
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-4,25		

F. Formation

45. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	206,9
Voyages	

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages au titre de la formation	1 549,9
Total	1 756,8

46. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2010/11, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
Formation interne	255	875	1 277	315	1 188	1 005	916	10 327	302
Formation externe ^a	120	113	76	28	25	22	2	27	6
Total	375	988	1 353	343	1 213	1 027	918	10 354	308

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

47. L'Opération continuera de mettre en œuvre sa stratégie de formation, qui vise à renforcer diverses compétences fonctionnelles et techniques ainsi qu'à améliorer les capacités d'encadrement, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. La formation dispensée aux militaires et au personnel de police de l'Opération portera principalement sur les langues, ainsi que sur des compétences spécialisées et techniques telles que la conduite d'inspections relatives à l'embargo sur les armes et l'identification d'armes. L'importante réduction du nombre des militaires et de membres de la Police des Nations Unies parmi les participants prévus en 2010/11 s'explique par l'arrêt des programmes d'enseignement intégré à distance, l'Institut de formation aux opérations de paix offrant désormais des cours gratuits aux contingents et aux unités de Police des Nations Unies.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

48. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures, services et matériel pour des projets de réinsertion destinés à 1 000 ex-combattants et ex-miliciens	1 000,0
Cinq comités locaux de réinsertion composés de cinq membres, opérant dans cinq sites	30,0

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Coûts opérationnels directs	10,0
Trois activités de sensibilisation, menées dans cinq sites	75,0
Suivi et évaluation des activités de réinsertion	80,0
Total	1 335,0

49. Il est proposé d'engager ces dépenses pour soutenir la réinsertion d'anciens membres de groupes armés, de jeunes à risque, d'anciens combattants et miliciens en exécutant, dans le cadre du programme de microprojets, des projets de réinsertion touchant 1 000 bénéficiaires. À l'issue d'évaluations successives, il est apparu que les microprojets aidaient à créer un environnement sûr dans plusieurs parties du pays. En attendant que le Gouvernement ait pleinement exécuté son programme de réintégration, la poursuite de ces microprojets est essentielle pour le maintien de conditions permettant d'achever les tâches prévues dans le processus de paix.

50. Cinq comités locaux de réinsertion seraient créés dans cinq lieux clefs pour faciliter la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets de réinsertion. Chaque comité serait composé de deux représentants des autorités locales, de deux représentants des bénéficiaires et d'un représentant de la structure nationale chargée de la réinsertion. Ces comités suivraient les projets pendant six mois. L'exécution de ces projets se faisant par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales et d'autres structures de proximité, le coût opérationnel direct moyen par bénéficiaire est estimé à 15 % du coût unitaire moyen du projet. Trois ateliers seraient organisés, le premier portant sur la gestion de projet, le deuxième accompagnant le lancement des projets de réinsertion et le troisième concernant les activités de suivi et d'évaluation qui permettront de renforcer les capacités des comités locaux de réinsertion. En outre, deux évaluations externes seront entreprises, la première trois mois après le lancement des projets et la seconde trois mois après leur achèvement.

H. Projets à effet rapide

51. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant effectif)	999,3	40
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant approuvé)	1 000,0	40
1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant proposé)	1 000,0	40

52. Des crédits de 1 million de dollars sont proposés pour 2010/11, afin d'exécuter 40 projets à effet rapide dans les domaines suivants : droits de l'homme (5 projets); aide humanitaire (5 projets); règlement des conflits, réconciliation et sensibilisation (15 projets); état de droit (5 projets); problématique hommes-femmes et protection de l'enfance (5 projets); et VIH/sida (5 projets).

53. La poursuite des projets à effet rapide dans tout le pays créerait des conditions favorables permettant à l'ONUCI d'accomplir sa mission et d'agir plus efficacement durant la phase critique de consolidation de la paix, où il faudra encore régler les principaux problèmes concernant la réunification du pays, le rétablissement effectif de l'autorité de l'État, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la réconciliation nationale, ainsi que le maintien du processus de paix sur la bonne voie. Une fois les élections tenues, il faudra continuer à appliquer des mesures de renforcement de la confiance, surtout dans les zones où des tensions politiques risquent d'éclater.

54. Les projets à effet rapide viseront à favoriser la confiance, la réconciliation et la cohésion au sein de la société ivoirienne et à aider les Ivoiriens à mieux comprendre la mission et les activités de l'Opération. À cette fin, des projets seront menés dans les domaines suivants : reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires; réparation des pompes à eau et des routes; fourniture de matériel; formation et sensibilisation; et génération de revenus, en particulier pour les personnes vulnérables telles que les femmes et les personnes déplacées.

55. L'accent sera mis notamment sur les activités de sensibilisation et de réconciliation pour continuer à soutenir la stabilisation et la cohésion sociale dans les zones où l'on constate encore des tensions. Les projets à effet rapide resteraient un moyen d'aider l'ONUCI à se faire accepter au niveau local et à consolider le regain de confiance dont elle paraît bénéficier dans certaines régions du pays, notamment les zones du centre, du nord et de l'ouest touchées par la guerre.

III. Analyse des variations¹

56. La terminologie utilisée ici pour l'analyse des variations est définie à l'annexe I.B du présent rapport. Elle est identique à celle utilisée dans les précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	187,9	1,8 %

• Facteurs externes : hausse du coût des billets d'avion

57. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation du coût des billets d'avion pour les déplacements liés au déploiement, à la relève et au rapatriement. Des dépenses effectuées récemment indiquent que le coût moyen d'un aller retour individuel est passé de 4 200 dollars à 4 830 dollars.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(3 486,7)	(1,9 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire autorisé**

58. La baisse des dépenses prévues tient principalement à la réduction de l'effectif militaire déployé, ramené de 7 915 à 7 250 soldats en application de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité. Le budget pour 2009/10 avait été établi selon l'hypothèse que la réduction d'effectif ne concernerait qu'une partie de l'exercice, c'est-à-dire à compter de novembre 2009. L'incidence de cette réduction a été partiellement contrebalancée par les facteurs suivants : allongement de la durée de versement de l'indemnité de permission, l'Assemblée générale l'ayant portée de 7 à 15 jours pour chaque période de service de six mois dans sa résolution 63/285; augmentation du prix des rations; appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, la Banque mondiale prévoyant un taux de change moyen de 1,4286 dollar pour un euro, contre 1,392 dollar en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 242,5	5,7 %

• **Facteurs externes : accroissement de l'effectif de police déployé**

59. L'augmentation des dépenses prévues tient principalement à l'application, sur la base des conditions de déploiement actuelles, d'un abattement pour délais de déploiement de 9 %, contre 13 % en 2009/10, ainsi qu'à l'augmentation du prix moyen d'un billet d'avion aller retour, passé de 4 200 dollars par personne à 4 410 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	468,7	2,5 %

• **Facteurs externes : hausse du coût des billets d'avion**

60. L'augmentation des dépenses prévues tient principalement à la hausse du prix moyen d'un aller retour par avion, passé de 2 565 dollars à 3 295 dollars d'après des dépenses effectuées récemment, ainsi qu'à l'allongement de la durée de versement de l'indemnité de permission, passée de 7 à 15 jours pour chaque période de service de six mois.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(6 715,7)	(8,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

61. La baisse s'explique par le fait qu'il est proposé de réduire de 21 postes l'effectif de personnel recruté sur le plan international, ainsi que par la diminution du montant demandé au titre des dépenses communes de personnel, celles-ci ayant été calculées en appliquant aux traitements (indemnité de poste comprise) un facteur égal au rapport des dépenses communes de personnel aux traitements dans le projet de budget pour 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 336,9	13,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

62. L'augmentation des dépenses prévues tient aux 75 postes (4 administrateurs et 71 agents des services généraux) qu'il est proposé d'ajouter, ainsi qu'à l'application, sur la base des tendances actuelles, d'un taux de vacance de postes de 20 % pour les administrateurs, contre 30 % dans le budget pour 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(4 345,3)	(36,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

63. La réduction nette de 125 postes de Volontaire des Nations Unies explique la baisse des dépenses prévues, malgré la hausse des montants demandés au titre de l'indemnité de subsistance, de la prime d'installation et du remboursement des frais de préparation au départ et de rapatriement.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 262,5	211,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse, produits inchangés**

64. L'augmentation des dépenses tient principalement à l'ajout de 12 postes de temporaire supplémentaires (9 faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international et 3 sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	45,5	11,5 %

• **Facteurs externes : déploiement complet du personnel fourni par des gouvernements**

65. L'augmentation s'explique principalement par le déploiement complet de 8 membres du personnel fournis par des gouvernements, alors qu'un abattement pour délais de déploiement de 15 % avait été appliqué en 2009/10, ainsi que par la hausse du prix moyen d'un aller retour par avion, passé de 4 200 dollars à 4 620 dollars, d'après des dépenses effectuées récemment.

	<i>Variation</i>	
Consultants	95,9	86,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

66. L'augmentation des dépenses prévues concerne la rubrique Formateurs, et s'explique principalement par l'accès à tout le personnel de l'Opération du

programme intégré de formation à distance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'ajout d'un poste de professeur d'arabe et une augmentation de 34 % des coûts contractuels concernant l'ensemble des professeurs de langues.

	<i>Variation</i>	
Voyages	169,4	3,6 %

• **Facteurs externes : hausse du coût des billets d'avion**

67. L'augmentation provient principalement de la hausse des tarifs pratiqués par les compagnies aériennes, partiellement compensée toutefois par une réduction des déplacements prévus dans la zone de mission et la diminution du nombre de fonctionnaires participant à des programmes de formation.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1 243,4	2,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse, produits inchangés**

68. L'augmentation des dépenses prévues tient en particulier à : a) la prise en charge de frais relatifs à la sécurité du domicile pour les observateurs militaires, les officiers d'état-major, les membres de la Police des Nations Unies, le personnel fourni par des gouvernements et les Volontaires des Nations Unies, frais qui n'avaient pas été intégralement pris en compte dans le budget pour 2009/10; b) une hausse de 16 % du coût de l'électricité; c) une hausse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants du fait de l'augmentation du nombre de groupes électrogènes et des taux de consommation quotidienne observés récemment, compensée en partie par la baisse du prix du diesel. En revanche, les dépenses prévues sont en diminution dans deux domaines : les achats d'installations préfabriquées, d'une part, car l'acquisition des structures modulaires en dur nécessaires doit se faire en 2009/10, et les services de construction d'autre part, car la mise à niveau de l'aéroport doit être achevée au cours de ce même exercice.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	399,2	3,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse, produits inchangés**

69. L'augmentation des dépenses découle principalement du remplacement prévu de 121 véhicules légers de transport de personnel et de 5 ambulances, en raison de l'usure subie par ces véhicules, de leur kilométrage important et de leur âge, conformément aux critères de remplacement standard. En revanche, le prix du diesel, de 0,80 dollar le litre d'après des relevés récents, a baissé par rapport au 0,97 dollar le litre payé en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	7 766,2	17,4 %

• **Facteurs externes : hausse des coûts de location et d'exploitation**

70. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des coûts garantis pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères dans le cadre du nouveau contrat.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(6,2)	(17,5 %)

• **Facteurs externes : baisse du prix de l'essence**

71. La diminution provient principalement du prix du diesel, qui a été ramené à 0,80 dollar le litre d'après des relevés récents, contre 0,99 dollar le litre en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Communications	231,5	1,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

72. L'augmentation est principalement due à la hausse du coût de location du répéteur de satellite et à la mise à niveau des liaisons louées pour deux sites régionaux supplémentaires, partiellement compensées par des prévisions d'achat de matériel destiné aux activités d'information moins importantes que pour l'exercice 2009/10, au cours duquel la majeure partie des outils requis aura été livrée.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(2 526,4)	(29,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

73. Les dépenses prévues sont en baisse parce que la majeure partie du matériel informatique nécessaire aura déjà été acheté en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(187,7)	(2,7 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire autorisé**

74. Du fait de la réduction de l'effectif militaire autorisé, les prévisions de dépenses au titre des hospitalisations dans des établissements extérieurs à l'Opération et des achats de fournitures médicales sont en baisse par rapport à l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(139,9)	(3,8 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire autorisé**

75. La diminution s'explique par la réduction de l'effectif militaire autorisé, qui entraîne une baisse du montant prévu au titre des remboursements aux pays fournisseurs de contingents des frais de soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 719,9	35,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

76. L'augmentation provient surtout des dépenses prévues au titre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, pour soutenir la réinsertion d'anciens membres de groupes armés, de jeunes à risque, d'anciens combattants et miliciens par l'exécution, dans le cadre du programme de microprojets et de projets de réinsertion touchant 1 000 bénéficiaires.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

77. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'ONUCI portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 492 535 700 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;**

b) **Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus à raison de 41 044 642 dollars par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les décisions les plus importantes concernant la gestion sont présentées dans la section I.B du présent rapport.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

La section II.C du présent rapport contient des informations sur les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Les principales hypothèses de programme sur lesquelles reposent les présentes prévisions budgétaires tiennent compte des missions confiées à l'Opération, notamment son rôle après les élections, ainsi que des facteurs économiques et politiques externes et de l'analyse des tendances.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements en raison de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Les unités à comptabilité autonome et la Section des finances procèdent à des examens mensuels dans le but de valider l'application des engagements d'exercices antérieurs, notamment le suivi des fournisseurs qui tardent à soumettre leurs factures; des réunions trimestrielles ont également lieu entre la Section des finances, la Section des achats, le Groupe du budget et les unités à comptabilité autonome pour examiner les engagements afférents à l'exercice en cours; et la Section des achats procède également avec les unités à comptabilité autonome, le Groupe du budget et la Section des finances à un examen mensuel consacré aux bons de commande en souffrance pour que les biens et services soient réceptionnés en temps voulu et assurer le suivi, le cas échéant, auprès des fournisseurs. Il

s'ensuit que le montant des engagements d'exercices antérieurs annulés a été ramené de 10,8 millions de dollars en 2005/06 à 9,4 millions de dollars en 2006/07, à 7 millions de dollars en 2007/08 et à 4,6 millions de dollars en 2008/09.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Le montant des ressources demandées pour 2010/11 a été calculé sur la base du plan d'exécution du mandat de l'Opération et des progrès réalisés par rapport aux quatre critères fixés dans les domaines clefs de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, qui sont repris dans les cadres de budgétisation axés sur les résultats, et détermineront la diminution des effectifs ou la stratégie de sortie de l'Opération.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

En 2009/10, l'ONUCI a transformé 30 postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agents recrutés sur le plan national. L'Opération poursuit la reconfiguration de ses effectifs en vue de renforcer les capacités nationales et de traduire l'appropriation du processus de paix par les Ivoiriens. Le projet de budget pour 2010/11 reflète une diminution de 12 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et postes de temporaire, et de 125 postes de Volontaires des Nations Unies, tandis que 78 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national et postes de temporaire sont proposés.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

En 2008/09, la Mission a considérablement réduit son taux de vacance des postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, qui a été ramené de 37 % en moyenne en 2007/08 à 16,9 % en 2008/09. Elle a pu le faire en menant une politique de recrutement énergique, notamment en publiant des avis de vacance de poste dans la presse locale et sur une nouvelle page Web. En outre, pour retenir le personnel, les agents recrutés localement possédant l'expérience professionnelle voulue ont été invités à postuler.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

L'ONUCI a continué d'examiner ses effectifs, afin d'en aligner mieux la structure sur son mandat, en tenant compte des progrès réalisés par rapport aux quatre critères fixés dans les domaines clefs de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. L'examen a notamment conduit à

proposer la réduction en 2010/11 des effectifs du Bureau de l'assistance électorale et la création de nouveaux postes, pour que l'Opération puisse s'acquitter de sa mission après les élections.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et permettre à ces personnes de participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

En 2008/09, le nombre d'agent recruté sur le plan national ayant bénéficié d'une formation est passé de 575 à 1 363. En outre, l'ONUCI a déployé provisoirement 10 agents recrutés sur le plan national dans d'autres missions régionales, leur donnant ainsi une possibilité d'apprentissage grâce au partage d'expériences. Le budget pour 2010/11 comprend une augmentation des stages de formation externe destinés au personnel recruté sur le plan national, ainsi que des cours en ligne dispensés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Le taux d'utilisation des crédits ouverts pour les opérations aériennes a atteint 103 % en 2008/09, contre à 98 % en 2007/08, le dépassement s'expliquant par l'augmentation des prix contractuels. Le taux d'utilisation des aéronefs (en heures de vol) est passé à 98 % pour les avions et à 97 % pour les hélicoptères, contre à 94 % et à 82 % en 2007/08 respectivement.

Les missions doivent prendre en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, en tenant pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Le projet de budget pour 2010/11 prend en compte des initiatives de gestion visant à réduire le nombre et raccourcir la distance des vols de ravitaillement en carburant lorsque les 5 parcs de stockage prévus auront été mis en place dans le pays, permettant ainsi de non seulement réduire la consommation de carburant et les heures de vol, mais également d'améliorer la sécurité des passagers.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Le Groupe du respect des normes techniques et de l'assurance qualité et le Groupe de la sécurité aérienne de l'ONUCI veillent au plein respect des normes en procédant à des inspections aléatoires et à des évaluations trimestrielles et semestrielles.

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Des projets à effet rapide ont été exécutés sans nécessiter de frais généraux par l'intermédiaire des partenaires locaux.

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Se coordonner avec les partenaires humanitaires et les partenaires de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7)

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou des activités de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Au vu de l'incertitude qui continue d'entourer le règlement de la crise ivoirienne, l'exécution de projets à effet rapide reste nécessaire pour que la confiance du public dans l'Opération et le processus de paix ne s'érode pas. Une évaluation des besoins pour 2010/11 est en cours.

Le Comité d'examen des projets à effet rapide comprend un représentant de chacun des organismes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire. Au niveau local, l'Opération travaille en synergie avec des ONG tant internationales que locales, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies, pour définir les projets à exécuter et éviter le double emploi.

Le Comité d'examen des projets à effet rapide, qui comprend un représentant de chacun des organismes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire, tient des réunions mensuelles pour examiner, étudier et approuver les propositions soumises par le secrétariat des projets à effet rapide, veille au respect des directives générales et s'assure que les fonds alloués aux projets à effet rapide ne sont utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés.

La Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest réunit chaque trimestre des représentants de l'ONUCI, de la MINUL et du BINUSIL dans le but d'explorer les possibilités de coopération mutuelle et d'échanger les meilleures pratiques.

Les initiatives de coopération régionale prévues pour 2010/11 comprennent des patrouilles frontalières communes; un programme de formation conjoint; le détachement temporaire d'effectifs entre missions; la mise en commun des moyens aériens, du système de technologies de l'information et de communications et des stocks de pièces détachées; le transfert de matériel appartenant à l'ONU d'une mission à l'autre; et le partage des réserves de sang en cas d'urgence. En outre, dans le cadre de la coopération entre les missions, l'ONUCI et la MINUL établissent la version définitive de plans pour le déploiement temporaire en Côte d'Ivoire d'une compagnie d'infanterie et de 2 hélicoptères de manœuvre de la MINUL, afin d'appuyer l'ONUCI pendant la tenue des élections.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction, qui est également coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires, le Groupe de coordination stratégique rassemble les responsables des organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire et des représentants de l'ONUCI. Il se réunit une fois par mois pour discuter de questions stratégiques intéressant la situation politique et la consolidation de la paix dans le pays. Des efforts sont en cours pour constituer une équipe de planification intégrée qui fournira des conseils stratégiques au Groupe de coordination.

Au niveau technique, les groupes sectoriels de coordination, auxquels participent des organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'ONUCI, des ONG internationales et les représentants du Gouvernement, travaillent de façon intégrée dans les domaines suivants : droits de l'homme, problématique hommes-femmes, VIH/sida, protection, gouvernance et relèvement économique. Le Groupe de la communication des Nations Unies réunit les agents de liaison de tous les organismes des Nations Unies et de l'ONUCI.

Aux fins de rendre plus systématique la planification intégrée en Côte d'Ivoire, l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI ont recensé 7 domaines d'intérêt commun : désarmement et réintégration économique; redéploiement de l'administration (bureaux et fonctionnaires sur l'ensemble du territoire national); identification de la population et élections; état de droit et réforme du secteur de la sécurité; cohésion sociale; occupation des terres; et protection. En outre, un vaste exercice de planification a été mis en œuvre dans ces 7 domaines pour servir de base à l'élaboration du cadre stratégique intégré. Cinq groupes de travail couvrant la coopération intégrée sous tous ses aspects ont été créés pour appuyer le processus. L'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI ont également homologué le cadre stratégique intégré, notamment ses hypothèses et ses risques, ainsi que les réalisations escomptées et les principaux liens. La matrice sera fort utile pour assurer le suivi de l'exécution du mandat de la mission avec la coopération de l'équipe de pays. Le processus sera surveillé dans son intégralité par une équipe de planification de la mission intégrée établie. Composée

de planificateurs de l'Opération et de membres de l'équipe de pays des Nations Unies, cette équipe participera également aux réunions des groupes de travail pour favoriser une vision partagée de la direction stratégique de l'Opération.

(Résolution 63/289)

Veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 10)

Les prévisions de dépenses de l'Opération pour 2010/11 découlent essentiellement des dispositions de la résolution 1880 (2009), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié l'ONUCI d'apporter son soutien à la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des accords complémentaires. Elles prennent en compte les 4 critères et indicateurs concernant les domaines clefs cités dans l'Accord politique de Ouagadougou et dans ses accords complémentaires qui détermineront la stratégie de réduction des effectifs ou de retrait de la mission, comme l'a approuvé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1865 (2009).

Afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, continuer à s'efforcer de pourvoir localement les postes de cette catégorie affectés à l'Opération, en tenant compte des besoins de celle-ci (par. 15)

Le projet de budget pour 2010/11 comprend la conversion de 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national ou en postes de temporaire.

Appliquer intégralement les recommandations figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation de l'exécution du programme et des résultats obtenus par l'Opération (par. 16)

Le Bureau du Chef de cabinet organise des réunions périodiques avec les chefs de section et d'autres interlocuteurs et assure régulièrement le suivi pour assurer la mise en œuvre intégrale des recommandations du BSCI.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.7)

Le Comité a été informé qu'au 31 mars 2009, un montant estimatif de 38 772 536 dollars était dû au titre des contingents et un montant estimatif de 18 750 683 dollars était dû au titre du matériel appartenant aux contingents. En ce qui concerne les indemnités payables

Sur les 12 demandes d'indemnisation en souffrance au 31 mars 2009, 2 ont été réglées, 1 a été rejetée (il a été déterminé après examen que le décès n'était pas lié à la mission), et 5 n'avaient pas encore été réglées en septembre 2009.

*Demande**Réponse*

en cas de décès ou d'invalidité, depuis le début de l'Opération, 44 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 211 000 dollars et 12 demandes étaient en instance de règlement. Le Comité comptait que ces dossiers seraient rapidement réglés (par. 10)

Le Comité consultatif comptait que l'ONUCI ferait de son mieux pour réduire les taux de vacance de postes et que la mise en application des dispositions de la résolution 63/250 se traduirait par une amélioration sur les plans du recrutement et de la fidélisation du personnel (par. 11)

Gestion du carburant

Le Comité consultatif a recommandé que l'Opération surveille étroitement la mise en place des parcs de stockage de carburant et fasse rapport sur l'état d'avancement de ce projet dans son prochain projet de budget (par. 33)

Les taux de vacance de postes d'agent recruté sur le plan international, d'agent des services généraux recruté sur le plan national et d'administrateur recruté sur le plan national étaient de 14 %, de 5 % et de 18 %, respectivement, à la fin de février 2010, comparés à des moyennes de 17,5 %, de 11,5 % et de 17 %, respectivement, pour 2008/09.

Depuis la création des parcs de stockage de carburant dans 5 sites de la zone d'opérations de la mission, gérés par un prestataire dans le cadre d'un contrat clefs en main, aucun incident de déversement n'a été signalé. Chaque parc de stockage est exploité par 5 employés du prestataire, et l'ONUCI a créé un Groupe d'inspection des fraudes au sein de sa cellule chargée des carburants pour suivre de près la prise quotidienne de carburant d'aviation et rendre compte de la consommation mensuelle. L'ONUCI a mis en place un système de double vérification des quantités de carburant embarquées et renforcé ses contrôles quotidiens des stocks ainsi que le suivi des ajustements mensuels des stocks, le prestataire étant financièrement responsable de toute perte excessive.

Questions diverses

Le Comité consultatif a encouragé l'ONUCI et les missions concernées présentes dans la région à resserrer encore leur coopération afin de réaliser des économies, sans compromettre l'efficacité opérationnelle (par. 37)

La Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest réunit chaque trimestre l'ONU, la MINUL et le BINUSIL dans le but d'explorer des possibilités de coopération mutuelle et d'échanger les meilleures pratiques dans un cadre intégré. Les initiatives de coopération régionales comprennent des patrouilles frontalières communes, un programme de formation conjoint, le détachement temporaire entre missions, la mise en commun des moyens aériens, du système de technologies de l'information et de communications et du stock de pièces détachées, et le transfert de matériel appartenant à l'ONU.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (vol. II)]

Recommandation

Application

Justificatifs

À l'ONUCI, il n'a pas été possible de vérifier certains produits figurant dans le rapport sur l'exécution du budget. Les preuves écrites censées figurer dans le document de référence étaient parfois incomplètes, voire inexistantes (par. 84)

L'ONUCI a désigné des points de contact pour chacune des composantes des cadres de budgétisation axée sur les résultats et sauvegarde tous les documents des dossiers de justificatifs sur un de ses serveurs. Les chefs des services d'appui et des sections techniques sont tenus de soumettre en temps voulu les pièces nécessaires aux dossiers de justificatifs et de conserver un support papier en bonne et due forme à des fins de vérification interne et externe. Le Groupe du budget comparera périodiquement et au moins tous les 6 mois les données réunies avec les informations soumises dans les justificatifs et les rapports les réalisations et rendra compte à ce sujet au chef de cabinet, aux chefs de section et aux Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général.

Taux de vacance des postes

Le Comité a fait des observations en examinant la suite donnée à ses recommandations concernant le taux élevé de vacance des postes dans les missions : à l'ONUCI, 3 postes des classes P-2 et au-dessus avaient été vacants à la Section des achats pendant tout l'exercice financier. Jusqu'en septembre 2008, 22 % des postes de la Section étaient vacants (par. 186)

En février 2010, des candidats avaient été sélectionnés et leur recrutement était en cours d'achèvement pour les 3 postes à pourvoir sur le plan international (1 P-4, 1 P-3 et un 1 agent du Service mobile) qui étaient vacants à la Section des achats.

Base de données concernant les fournisseurs

L'ONUCI n'avait pas défini de politique de gestion des fournisseurs ni constitué de comité d'examen des fournisseurs. En outre, jusqu'en septembre 2008, aucun fonctionnaire n'avait été désigné pour gérer la base de données concernant les fournisseurs et celle-ci n'était pas systématiquement tenue à jour (par. 192)

Le Comité local d'examen des fournisseurs a été créé et un gestionnaire du fichier de fournisseurs locaux a été désigné, tous les deux au 1^{er} décembre 2008. La politique de gestion des fournisseurs a été parachevée au 31 août 2009.

Indemnité de subsistance (missions)

À l'ONUCI, les paiements au titre de l'indemnité de subsistance (missions) se sont élevés à 56,5 millions de dollars, soit près d'un tiers du total des dépenses de l'exercice 2007/08. Effectués mensuellement, ces versements s'appuyaient, dans le cas du personnel recruté sur le plan international, sur une vérification des relevés de présence provenant du progiciel de gestion Matrix. Pour les autres catégories de personnel, en revanche, le transfert de données était une opération complexe qui devait être effectuée manuellement, plusieurs fois. Ces méthodes présentaient un risque d'erreur et ne faisaient pas l'objet d'une procédure formalisée (par. 423)

L'ONUCI a revu sa procédure de versement de l'indemnité de subsistance (missions) et confié à certains fonctionnaires la responsabilité du traitement de ces paiements. Par ailleurs, les activités des Sections du personnel et des finances ont été restructurées aux fins de renforcer les contrôles internes portant sur l'indemnité de subsistance (mission). L'administration de l'Opération surveillera de façon constante le fonctionnement efficace de ces procédures de contrôle.

D. Bureau des services de contrôle interne

(A/63/713)

Recommandation

Mesures prises

L'ONUCI devrait se pencher sur le concept des opérations, les règles d'engagement et de comportement et les autres directives opérationnelles, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, et veiller à ce qu'ils soient diffusés et compris et fassent l'objet d'exercices, selon que de besoin (par. 69).

L'ONUCI devrait demander des éclaircissements et des conseils au Département des opérations de maintien de la paix au sujet du rôle qu'elle a à jouer à la suite de la signature de l'Accord de Ouagadougou (par. 70).

L'ONUCI devrait examiner et actualiser son processus de planification stratégique, en se fondant sur une évaluation des risques, et veiller à ce qu'il constitue un instrument pertinent aux fins de la planification des ressources, de la gestion et de la prise de décisions en vue de réaliser les objectifs stratégiques de la mission (voir par. 71).

Le nouveau concept des opérations a été publié en septembre 2009 et prévoit la participation de policiers des Nations Unies au suivi des conditions de sécurité dans le pays et à l'encadrement des institutions de maintien de l'ordre. De nouvelles directives vont être publiées pour l'appui et l'encadrement dans les régions du centre et du nord-ouest du pays et le suivi et la formation dans le sud.

Le rôle que l'Opération doit jouer dans le contexte de l'Accord de Ouagadougou a été précisé avec le Département des opérations de maintien de la paix au cours de visites trimestrielles du Représentant spécial du Secrétaire général au Siège, de visioconférences bihebdomadaires avec le Siège et de communications officielles. En outre, le Conseil de sécurité a établi 4 critères élaborés conjointement par l'ONUCI et le Département des opérations de maintien de la paix, qui fixent clairement le cadre dans lequel la mission devrait s'acquitter de ce rôle. L'Opération a également mis au point un cadre stratégique intégré avec l'équipe de pays des Nations Unies, et avec l'aide du Département des opérations de maintien de la paix et des organismes des Nations Unies à New York, qui recense 5 domaines prioritaires sur lesquels la mission et l'équipe de pays devraient concentrer leurs efforts à court et moyen terme.

Afin de rationaliser les outils de planification utilisés actuellement par les opérations de maintien de la paix et de réduire autant que possible les chevauchements, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont demandé aux opérations de maintien de la paix de mettre au point avec les équipes de pays des Nations Unies un cadre stratégique intégré pour remplacer les plans d'exécution du mandat. Pour systématiser davantage la planification intégrée en Côte d'Ivoire, l'équipe de pays et l'ONUCI ont défini 7 domaines d'intérêt commun : désarmement et réintégration économique; redéploiement des bureaux et fonctionnaires de l'administration publique dans l'ensemble du territoire national; identification de la population et élections; état de droit et réforme du secteur de la sécurité; cohésion sociale; le régime foncier; et la protection. En outre, un exercice

d'évaluation détaillé a été réalisé dans ces 7 domaines et servi de base pour l'élaboration du cadre stratégique intégré. Afin d'appuyer ce processus, 5 groupes de travail couvrant tous les aspects de la coopération intégrée ont été créés. En octobre 2009, l'équipe de pays et l'ONUCI ont validé le cadre stratégique intégré – y compris les hypothèses et les risques, les réalisations escomptées et les principaux liens entre l'équipe et la mission – et répertorié les priorités et les résultats possibles pour la période électorale ainsi qu'à moyen terme (6 à 18 mois), une fois que les nouvelles institutions de l'État auront été mises en place après les élections. Le cadre stratégique intégré aidera grandement à suivre l'exécution du mandat de l'ONUCI en coopération avec l'équipe de pays. Cinq groupes de travail couvrant tous les aspects de la coopération intégrée ont été créés pour appuyer ce processus. Ils contribueront aux travaux du Groupe de coordination stratégique qui rassemble les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et des représentants de l'ONUCI, est présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination de l'aide humanitaire, le redressement, le relèvement et la reconstruction et relève du Groupe de direction stratégique. L'ensemble du processus sera supervisé par l'équipe de préparation de la mission intégrée, composée de représentants de l'Opération, notamment sa composante militaire, et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui assistera également aux réunions des groupes de travail afin de dégager une vision commune de l'orientation stratégique de l'Opération.

L'ONUCI devrait étudier et renforcer son processus de planification afin de le rendre plus inclusif, de manière verticale et transversale au sein de la mission, notamment en faisant intervenir tous les principaux partenaires et parties prenantes afin de faire de ce processus une base pertinente pour l'implication active de chacun et l'attribution des ressources par ordre de priorité (par. 72).

Cinq groupes de travail couvrant tous les aspects de la coopération intégrée et de la planification conjointe ont été créés. Le cadre stratégique intégré aidera grandement à suivre l'exécution du mandat en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les groupes de travail contribueront aux travaux du Groupe de coordination stratégique, lequel, par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, rendra compte au Groupe de direction stratégique. L'ensemble du processus sera supervisé par l'équipe de préparation de la mission intégrée, composée de responsables de la planification de la mission et de l'équipe de pays des Nations Unies qui assistera également aux réunions des groupes de travail afin de dégager une vision commune de l'orientation stratégique de la mission.

*Recommandation**Mesures prises*

L'ONUCI devrait réaliser une analyse systématique et globale aux fins de la planification stratégique relative à la consolidation, à la réduction progressive et au retrait de la mission; elle devrait également définir des indicateurs et des points de référence appropriés en vue d'assurer un transfert de responsabilités qui permette de garantir la consolidation des acquis du processus de paix (par. 73).

L'ONUCI devrait donner des conseils et des indications aux autorités nationales ivoiriennes au sujet de la planification des élections sur la base d'objectifs réalistes, notamment le règlement des problèmes logistiques et techniques restants, de sorte que le processus électoral soit crédible (par. 74).

Voir ci-dessus. En outre, le cadre stratégique intégré favorisera à terme le transfert des responsabilités de l'ONUCI à l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de la réduction des activités de l'Opération, et constitue donc un élément à part entière de la stratégie de retrait de la mission. Il aidera à définir les priorités stratégiques à mettre au point au niveau des programmes dans les cadres de budgétisation axés sur les résultats et les plans de travail de l'Opération. Il préparera aussi le terrain pour l'élaboration d'un mécanisme conjoint de surveillance des causes de conflit et des progrès réalisés dans l'obtention des réalisations escomptées, en vue de faciliter les décisions stratégiques concernant les priorités et les activités de la mission et de l'équipe de pays. En prévision d'une future réduction de son activité, l'ONUCI a mis au point une stratégie de retrait visant à consolider les acquis du processus de paix. Les indicateurs et points de repère pour l'amorce du transfert de responsabilité sont notamment le déploiement effectif dans l'ensemble du pays de systèmes opérationnels concernant la police, l'appareil judiciaire et l'administration pénitentiaire, pour autant qu'une réforme de base du système judiciaire ait été menée, notamment sur les plans législatif et institutionnel. La poursuite des réformes et des efforts de renforcement des capacités reviendra aux partenaires de développement tels que le PNUD et l'Union européenne.

L'ONUCI, par l'intermédiaire de son Bureau de l'assistance électorale, donne régulièrement des conseils et des orientations à la Commission électorale indépendante concernant l'organisation des élections. Un plan opérationnel détaillé portant sur tous les aspects du processus électoral est communiqué à la Commission depuis 2005 et un plan d'appui électoral et un concept des opérations ont été élaborés conjointement par le Bureau de l'assistance électorale et la Division de l'appui à la mission afin d'organiser l'appui logistique aux autorités ivoiriennes pendant les élections. En outre, la composante police de l'Opération fournit une assistance et des conseils à la police locale et à la gendarmerie portant sur leurs opérations pendant le déroulement des élections et sur l'élaboration des plans de sécurité.

L'ONUCI devrait examiner et renforcer les capacités de la cellule de certification et créer un mécanisme qui lui permettra de recueillir des informations sur les 5 critères-cadres et les éléments de certification auprès des sections opérationnelles (par. 75).

L'ONUCI devrait renforcer ses activités de planification et de coordination en vue d'appuyer la mise en œuvre des programmes de DDR et de désarmement et de démantèlement des milices, en veillant à ce que les différentes composantes de la mission y contribuent comme il se doit (voir par. 76).

L'ONUCI devrait examiner et renforcer les capacités institutionnelles du Centre de commandement intégré, selon que de besoin, en mettant du personnel et des ressources à la disposition des opérations nationales à des fins de formation et d'encadrement, en vue d'appuyer la mise en œuvre effective des programmes de DDR (par. 77).

Les effectifs de la Cellule d'appui à la certification du processus électoral sont passés à 11 fonctionnaires et 3 consultants aux fins du renforcement des capacités électorales; la Cellule a désigné un coordonnateur pour chaque service technique, avec lesquels elle tient régulièrement des réunions. Des informations sont échangées entre la Cellule et la Section de l'état de droit de l'ONUCI, notamment sur la capacité de l'appareil judiciaire de régler d'éventuels contentieux électoraux et sur des cas de faux et d'usage de faux au cours du processus d'identification et des opérations électorales, ainsi que des informations précises concernant les audiences foraines et la reconstitution du registre de l'état civil.

L'ONUCI organise une réunion de coordination avec les organismes des Nations Unies, les partenaires et les donateurs impliqués dans le processus de DDR en Côte d'Ivoire, qui est l'occasion pour toutes les parties prenantes d'échanger des informations sur les initiatives qu'elles mènent pour appuyer les opérations de DDR afin d'éviter les doublons. Par ailleurs, l'ONUCI a organisé en collaboration avec le PNUD un séminaire rassemblant tous les acteurs du processus de DDR et les autorités locales pour tirer les enseignements de la mise en œuvre du programme de microprojets de l'Opération.

L'ONUCI a créé une cellule de mise en œuvre intégrée composée de membres des contingents, de personnel de police et de personnel civil de DDR en vue de renforcer les capacités de planification et de coordination du Centre de commandement intégré. L'Opération a également embauché un consultant en vue de renforcer les capacités du Centre dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, et apporte un appui technique et logistique au Centre pour la réalisation d'opérations de DDR et de désarmement et de démantèlement des milices. La composante police de l'Opération s'emploie à mettre en place un programme de formation à l'intention des 8 000 membres des services de sécurité qui doivent être déployés dans le cadre des élections. La formation a débuté le 17 août 2009 pour les 550 premiers participants.

*Recommandation**Mesures prises*

L'ONUCI devrait se pencher sur l'appui qu'elle fournit aux autorités nationales en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de DDR et de désarmement et de démantèlement des milices et mettre au point un cadre de planification plus général comportant un calendrier réaliste et des objectifs intermédiaires (par. 78).

L'ONUCI devrait renforcer l'efficacité des efforts de réinsertion à court terme des ex-combattants en fournissant des informations détaillées sur ces programmes, notamment leurs objectifs, leur durée et leurs bienfaits économiques, dans le cadre de campagnes de sensibilisation du public (par. 79).

L'ONUCI devrait procéder à une évaluation des besoins dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « un millier de microprojets », afin de recenser les besoins et préférences des bénéficiaires. Les bénéficiaires pourraient être consultés directement à cette fin (par. 80).

L'ONUCI devrait améliorer la planification et la coordination des activités de DDR et de désarmement et de démantèlement des milices avec les organismes d'aide au développement et les partenaires extérieurs afin d'optimiser l'efficacité et la productivité des programmes de réinsertion (par. 81).

L'ONUCI devrait élaborer un cadre général de réforme du secteur de la sécurité pour intégrer la planification et la coordination aux fins de la mise en œuvre d'un programme de réforme en Côte d'Ivoire (par. 82).

L'ONUCI a ajusté l'appui qu'elle fournit en fonction des progrès réalisés par les parties prenantes nationales.

L'ONUCI a publié une brochure, produit un court-métrage et organisé des caravanes et des séminaires en vue d'intéresser les bénéficiaires, les communautés d'accueil et les autorités locales à son programme de microprojets.

L'ONUCI a mis en place un programme de microprojets en s'inspirant de la recommandation issue d'une étude des possibilités de réinsertion réalisée en 2005 par un cabinet de conseil aux fins de l'élaboration du document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a également créé des comités de projet dans 11 sites pour recenser les bénéficiaires et évaluer leurs besoins en vue d'élaborer des microprojets spéciaux. Après la première phase de mise en œuvre, l'Opération a organisé un séminaire auquel ont participé des représentants des autorités locales, des partenaires d'exécution, des institutions nationales et des organismes des Nations Unies, afin de tirer des enseignements de cette expérience.

L'ONUCI organise une réunion de coordination avec les organismes des Nations Unies, les partenaires et les donateurs impliqués dans le processus de DDR en Côte d'Ivoire, qui est l'occasion pour les parties prenantes d'échanger des informations sur les initiatives qu'elles mènent pour appuyer les opérations de DDR, afin d'éviter les doublons. En outre, l'ONUCI a également organisé, en collaboration avec le PNUD, un séminaire rassemblant tous les acteurs du processus de DDR et les autorités locales afin de tirer des enseignements de la mise en œuvre du programme de microprojets de l'Opération.

Un cadre général de réforme du secteur de la sécurité n'a pas été élaboré mais l'ONUCI a fourni des conseils techniques au Gouvernement ivoirien au sujet de l'élaboration d'un plan stratégique de réforme du système judiciaire, qui a été inclus dans la matrice de mise en œuvre des documents de stratégie pour la

L'ONUCI devrait renforcer sa coordination avec les missions de la région et intégrer ses activités de planification, en particulier pour la période postélectorale en prévision de la réduction et du retrait de la mission (par. 83).

L'ONUCI devait procéder à une évaluation globale de la situation en matière de sécurité afin de s'assurer que toutes les normes de sécurité de l'ONU sont respectées et prendre les mesures qui s'imposent, notamment en matière de formation du personnel et d'information; en outre, le Conseiller en chef pour la sécurité devrait de nouveau faire partie de l'équipe de direction (par. 84).

réduction de la pauvreté pour 2009-2013. Cette stratégie comporte 6 axes principaux d'intervention : améliorer le fonctionnement du système juridique; améliorer l'accès à la justice; améliorer le système pénitentiaire; créer un environnement juridique sûr pour les activités commerciales et la croissance économique; améliorer l'administration de la justice pour les mineurs et les femmes; et renforcer les capacités du personnel du secteur de la justice, notamment à l'école de police. La mise en œuvre de projets en rapport avec ces objectifs a commencé. La composante police de l'Opération tiendra une conférence de coordination avec les organismes des Nations Unies, les partenaires locaux, les donateurs et la communauté diplomatique afin de répartir les tâches, de recenser les lacunes et de trouver de futurs donateurs.

En octobre 2009, l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI ont validé le cadre stratégique intégré, y compris les hypothèses et risques y énoncés, les réalisations escomptées et les principaux liens entre l'équipe et la mission, et répertorié les priorités et les résultats possibles pour la période électorale ainsi qu'à moyen terme (6 à 18 mois), une fois les nouvelles institutions de l'État en place après les élections. Le cadre stratégique intégré favorisera à terme le transfert des responsabilités de l'ONUCI à l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de la réduction de l'activité de l'Opération, et constitue donc un élément à part entière de la stratégie de retrait de cette dernière.

Les résultats de la dernière évaluation des risques de sécurité concernant le pays ont été communiqués à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité puis au Département de la sûreté et de la sécurité en novembre 2009. Toutes les bases de données sur les questions de sécurité ont été passées en revue, à l'exception de la base de données de gestion intégrée de la sécurité, qui n'est pas encore achevée. Un exercice de simulation d'évacuation est prévu en mars 2010. Toutes les sections ont été priées de contacter la Section de la sécurité afin de recevoir des informations détaillées personnalisées.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I).

- **Création de poste** : proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

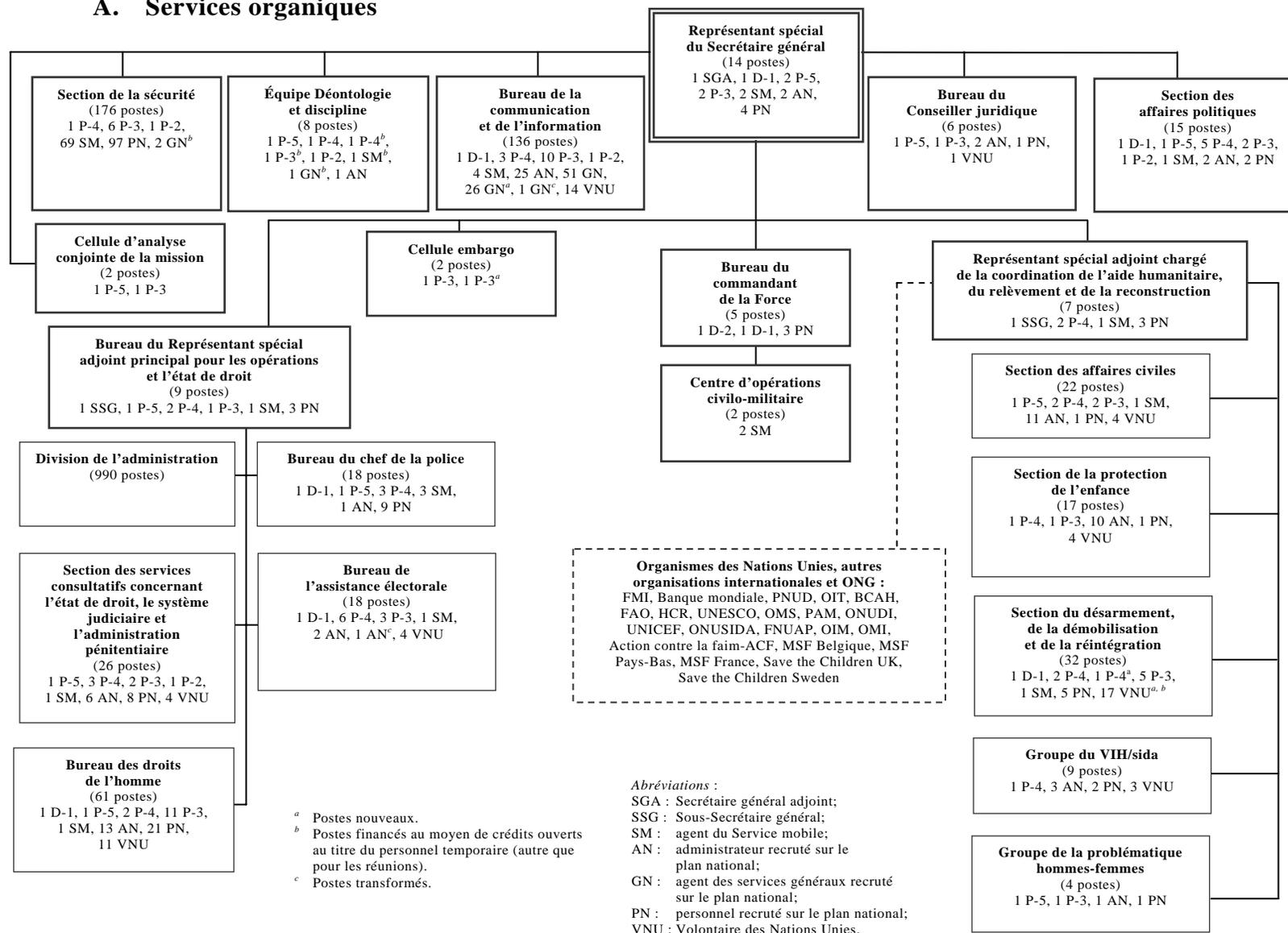
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

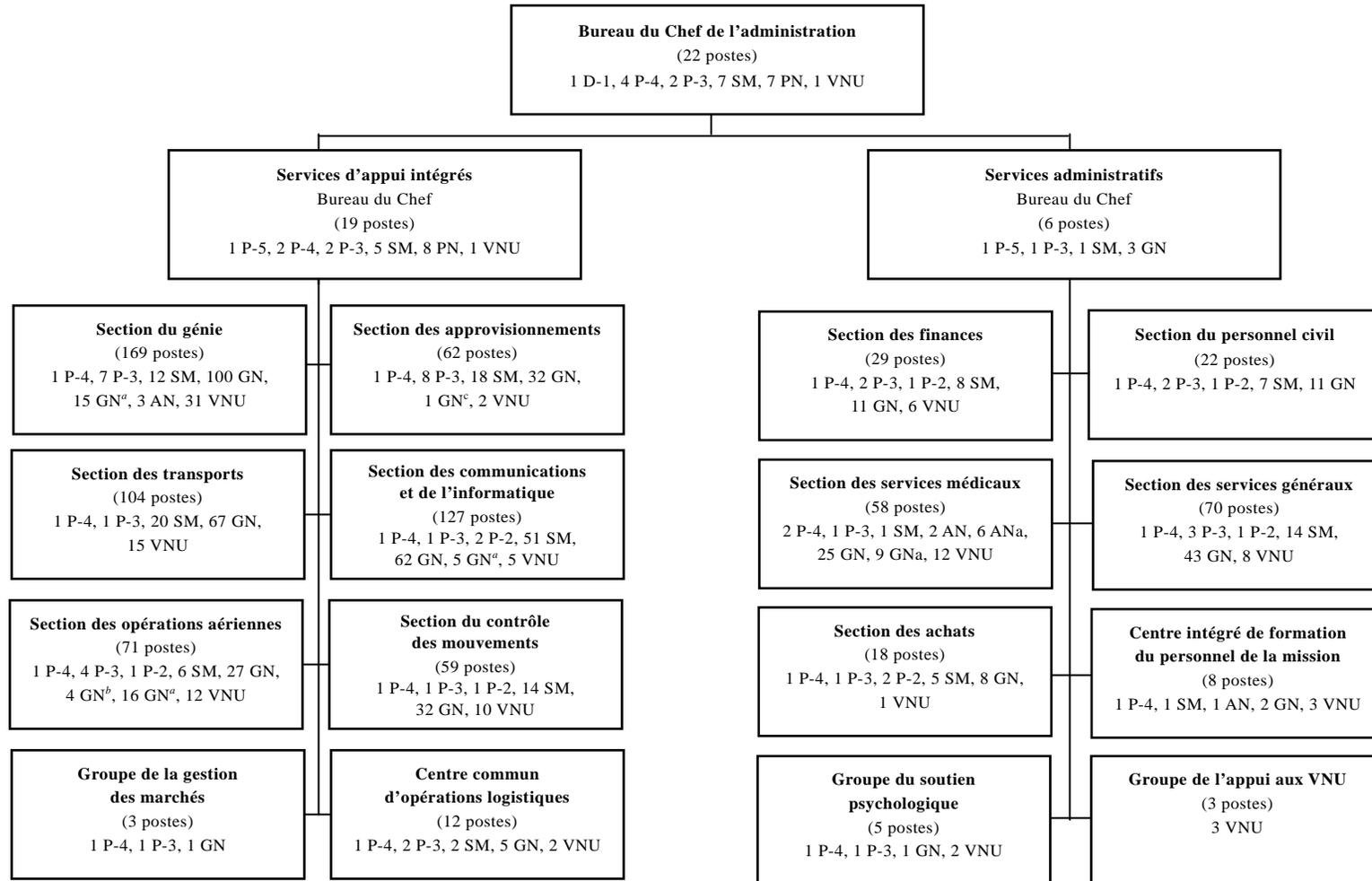
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigrammes

A. Services organiques



B. Services administratifs



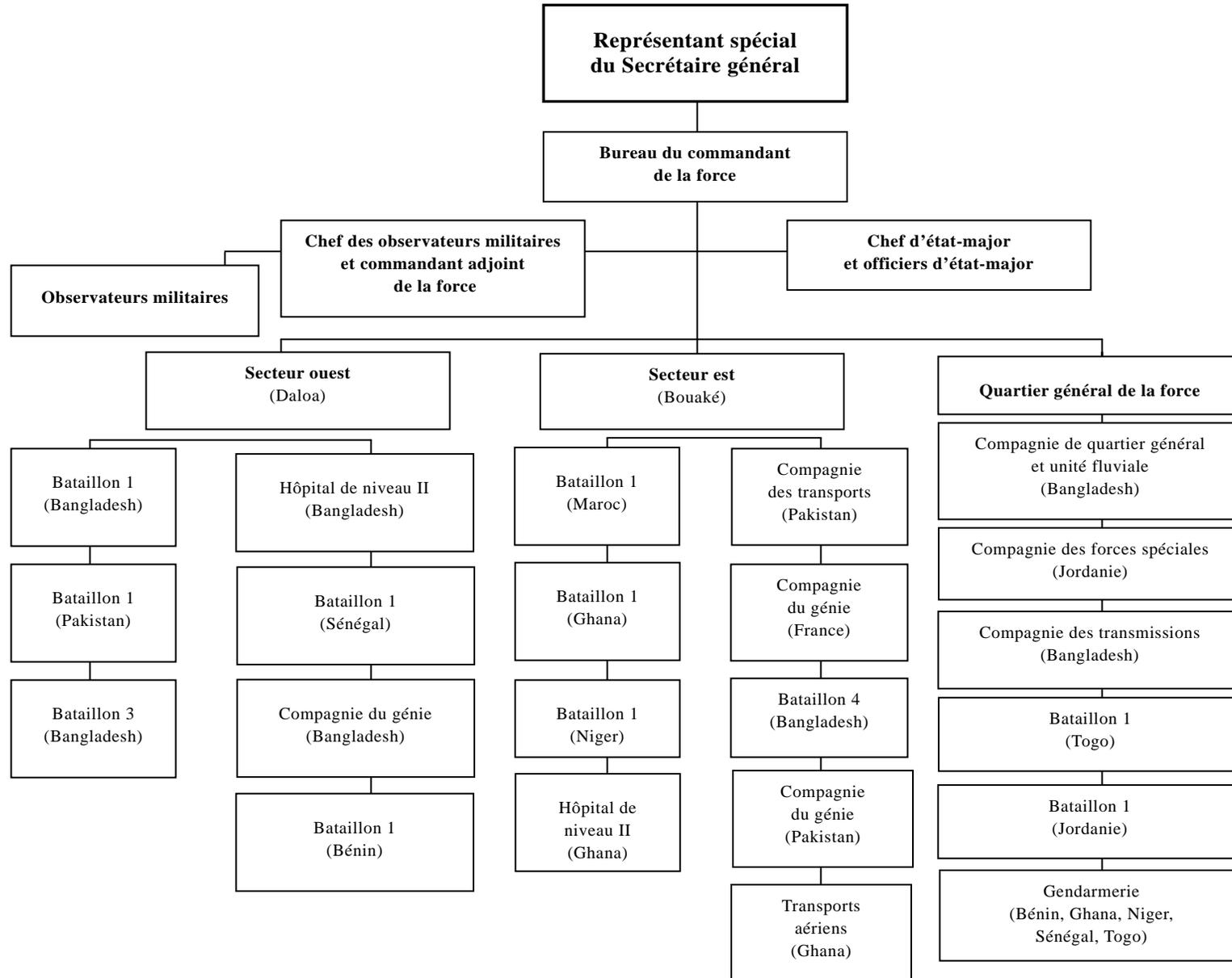
^a Postes nouveaux.

^b Postes financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

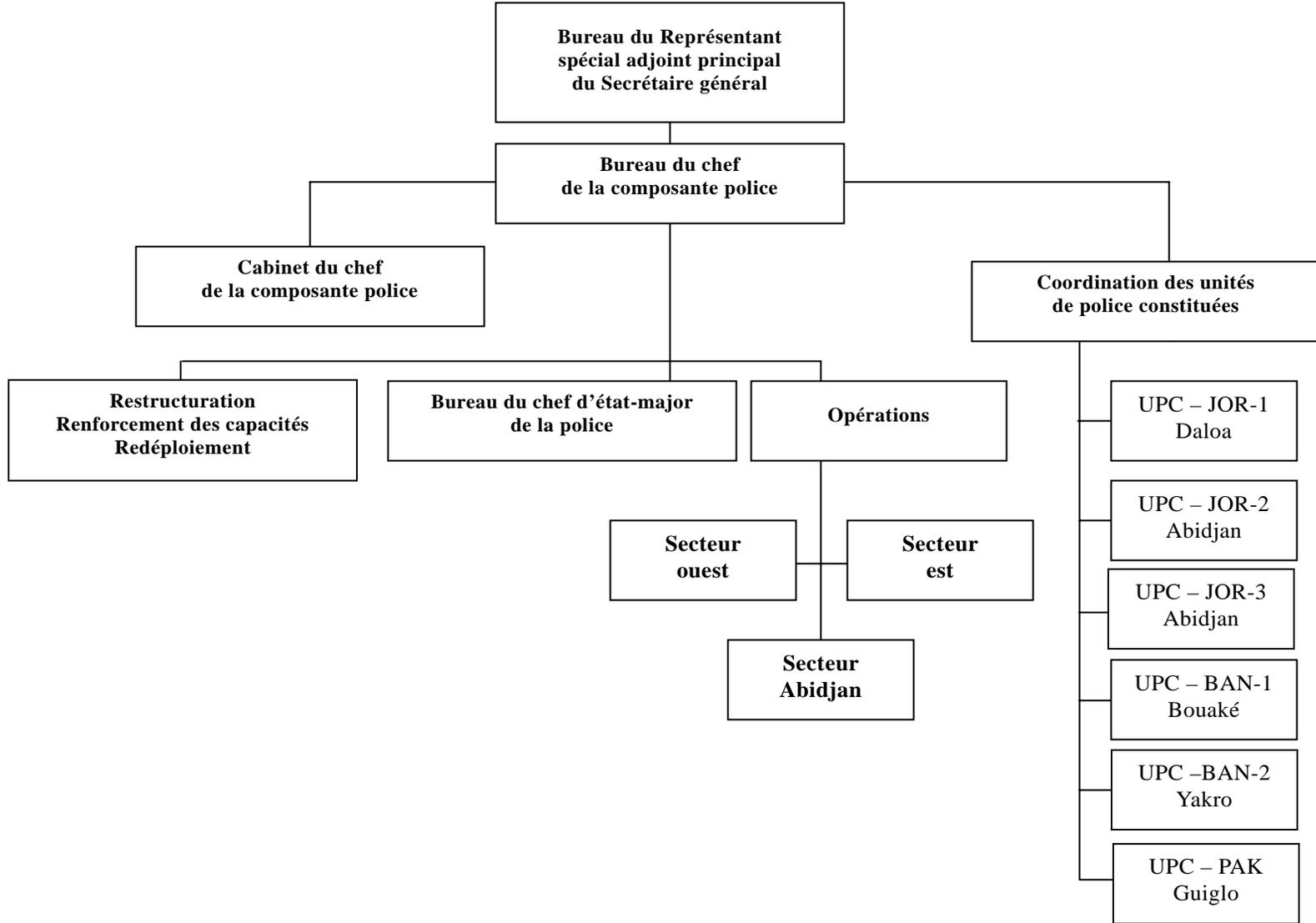
^c Postes transférés.

C. Composante militaire

2



D. Composante police



Annexe III

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
1. Consolidation de la paix et protection des droits de l'homme	1.1 Les particuliers recouvrent l' <i>usus</i> de leurs biens ou sont indemnisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois sur les biens fonciers et la législation applicable en matière d'occupation des terres sont publiées et portées à la connaissance générale. • Création de comités locaux chargés du transfert des biens à leurs propriétaires légitimes • Renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales et locales quant au règlement des différends fonciers et à la restitution des biens 	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion</p> <p>Organisations non gouvernementales : CARE, Conseil norvégien pour les réfugiés, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains</p>
	1.2 Les résidents du pays exercent pleinement leurs droits et leurs devoirs.	<ul style="list-style-type: none"> • La législation applicable aux questions d'identification et de nationalité est portée à la connaissance générale. • Les particuliers ne disposant pas de documents juridiquement contraignants peuvent bénéficier d'une assistance juridique. • Les services d'état civil sont rétablis et modernisés. • Estimation des particuliers sans papiers d'identité • Enregistrement en bonne et due forme de chaque naissance 	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère du plan et du développement</p> <p>Organisations non gouvernementales : Réseau des femmes parlementaires et ministres, Conseil norvégien pour les réfugiés, Comunità di Sant'Egidio</p> <p>ONU CI : affaires civiles</p>
	1.3 Les communautés locales affectées par le conflit vivent et travaillent ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des communautés locales à la construction ou à la remise en état des infrastructures • Consolidation de la culture et de l'apprentissage de la paix • Mise en place et en service des mécanismes de surveillance et de protection des droits de l'homme • Renforcement des comités locaux pour la paix et la protection 	<p>Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion, Ministère du travail, Ministère de l'éducation nationale, programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire,</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
			Comité national de pilotage du redéploiement de l'Administration
			Organisations non gouvernementales : Afrique secours et assistance, Association de soutien à l'autopromotion sanitaire, Caritas, Mutuelle pour le développement, la santé et la sécurité alimentaire, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Conseil danois pour les réfugiés, Search for Common Ground, Care International, Save the Children UK (Royaume-Uni), Save the Children-SW (Suède), Solidarités
	1.4 Liberté de mouvement des personnes et des biens dans le pays	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des communautés locales à l'interdiction de l'usage illégal des armes • Veille efficace du respect des droits de l'homme • Sensibilisation des communautés locales et des forces de défense au respect des droits de l'homme • Communication à l'armée des principes républicains et des normes internationales 	Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère du plan et du développement, Ministère des affaires étrangères, Coordination de la politique nationale sur les armes légères ONU CI : état de droit et Police des Nations Unies
2. Gouvernance	2.1 Une administration ivoirienne plus efficace, plus transparente et plus responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des autorités de l'État en matière de prospective, de planification et de contrôle des opérations • Renforcement des capacités dans le domaine de la planification, du suivi de la politique publique et de son évaluation 	Bureau du Président (Inspection générale d'État), Bureau du Premier Ministre, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère du service public Organisations non gouvernementales : associations locales, organisations de la société civile, Association des consommateurs, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	2.2 Instauration de processus électoraux ouverts à tous et démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière de gestion des processus électoraux conformément aux normes internationales • Renforcement des capacités pour encourager la participation des médias et de la population au processus démocratique 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion, Ministère de la communication, Institut national de la statistique, Commission nationale de supervision de l'identification, Conseil économique et social, Fonds pour le développement de la formation professionnelle, partis politiques, média</p> <p>ONUCI : Bureau de l'assistance électorale, Conseiller pour l'égalité des sexes, Bureau de la communication et de l'information</p>
	2.3 Protection des droits fondamentaux assurée par les institutions démocratiques (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un cadre institutionnel applicable dans les domaines de la protection, de la sécurité, de la promotion des droits de l'homme en conformité avec les normes internationales • Fonctionnement effectif et efficace de l'appareil judiciaire dans le pays • Mise en place de mécanismes assurant l'indépendance du fonctionnement de la justice et des systèmes de sécurité • Modification du cadre juridique applicable en matière de justice et de sécurité pour le rendre compatible avec les normes internationales applicables en matière de protection des droits de l'homme 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Parlement</p> <p>Organisations non gouvernementales : Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains, communautés locales, Observatoire pour la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie</p> <p>ONUCI : état de droit, Police des Nations Unies, protection de l'enfance</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des organisations de la société civile en général et des droits de l'homme en particulier • Amélioration des conditions de détention 	
	2.4 Concrétisation de la décentralisation et du développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation applicable pour le transfert des pouvoirs (des autorités centrales aux autorités locales) • Renforcement des capacités des autorités locales • Mise en place de mécanismes financiers pour l'exécution du transfert des pouvoirs, de l'administration centrale au niveau local • Large participation de toutes les communautés locales aux processus décisionnels locaux • Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour faciliter leur participation au processus local de développement • Renforcement du rôle et des moyens des médias au service d'une communication plus responsable 	<p>Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la communication, autorités locales, Fonds de développement de la formation professionnelle, Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités</p> <p>Organisations non gouvernementales : les organisations locales spécialisées dans les droits de l'homme</p> <p>ONUCI : Bureau de la communication et de l'information</p>
	2.5 Prise en compte réelle, au niveau des politiques et des programmes, de l'équilibre entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte réelle de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local dans les cadres institutionnels et les politiques nationales • Action en faveur d'une plus grande autonomie des femmes et de leur participation accrue à la prise de décisions • Renforcement des mesures nationales de lutte contre les violences sexistes 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture, Ministère du commerce, Ministère de la fonction publique, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, administrations locales</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
			Organisations non gouvernementales menant des activités de promotion de l'égalité des sexes ou intervenant sur des questions locales
			ONU CI : Groupe de la problématique hommes-femmes
3. Services sociaux de base	3.1 Égalité renforcée de l'accès des filles et des garçons à l'éducation de base et augmentation du nombre d'enfants ayant terminé le cycle primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de l'offre éducative en préscolaire et primaire • Augmentation du nombre d'enfants ayant accès à l'alimentation scolaire • Mise en œuvre du Plan national d'éducation pour les filles • Sensibilisation des communautés au droit des enfants à l'éducation • Promotion de l'alphabétisation des femmes • Financement public pour garantir la gratuité de l'éducation • Renforcement des moyens en personnel pour l'enseignement de base • Renforcement des possibilités d'éducation extrascolaire pour les adolescents • Amélioration des conditions pédagogiques et matérielles • Création d'un environnement scolaire adapté aux enfants • Amélioration des conditions sanitaires des enfants 	Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, autorités locales, communautés locales, organisations non gouvernementales
	3.2 Augmentation de l'offre et de la demande en matière de soins	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins facilité pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants au-dessous de 5 ans • Amélioration de l'offre et de la qualité des services d'immunisation 	Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère du plan et du développement, autorités locales, institutions de formation, organisations non gouvernementales

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	3.3 Amélioration des services et des moyens de lutte au niveau mondial contre le VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des documents de politique générale et des directives applicables en matière de services sanitaires • Renforcement des districts sanitaires dans les zones centre nord et ouest • Remise en état des structures sanitaires • Gestion améliorée des produits et apports médicaux • Habilitations communautaires • Recadrage du système de santé « Assurance maladie à vision universelle » • Renforcement du système de surveillance épidémiologique • Traitement adéquat des maladies endémiques • Amélioration des capacités de préparation aux interventions dans les situations d'urgence humanitaire • Renforcement du programme national de nutrition • Amélioration des services intégrés de santé procréative et sexuelle • Application plus stricte du cadre juridique au programme national de la santé et de la reproduction • Amélioration des services intégrés de santé procréative et sexuelle pour les adolescents et les jeunes • Renforcement des moyens d'action nationaux par une meilleure coordination et des mécanismes d'appels de fonds plus efficaces 	Ministère de la lutte contre le sida, Ministère de la jeunesse, organisations non gouvernementales

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation des structures gouvernementales • Mise en place d'un programme stratégique contre le sida, pour la période 2011-2015 • Mise à disposition des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables des services de prévention • Accès des personnes infectées et affectées par le VIH/sida au système mondial de santé publique • Renforcement de la stratégie de protection des droits des personnes affectées par le VIH/sida • Augmentation des capacités de réponse aux situations d'urgence humanitaire 	
	3.4 Accès équitable de la population, en particulier des femmes et des enfants, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, et aux services énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès aux services d'eau potable • Amélioration de la mise en place et de l'entretien des infrastructures sanitaires • Renforcement des services de distribution d'énergie • Renforcement des capacités techniques et matérielles des partenaires locaux • Mise à disposition de la population des meilleures pratiques hygiéniques • Modification du cadre institutionnel et juridique applicable en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous 	Ministère des infrastructures économiques, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de l'intérieur, Ministère des mines et de l'énergie, Ministère de la ville et de la salubrité urbaine, Société de distribution d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI), entreprises privées, autorités locales, organisations non gouvernementales

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	3.5 Renforcement de la protection des groupes vulnérables (les femmes et les enfants) contre toutes formes de maltraitance, d'exploitation et de violence	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population aux risques de maltraitance, d'exploitation et de violence • Prise en charge des victimes de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence • Modification du cadre juridique applicable pour renforcer la protection des groupes vulnérables, des victimes de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence 	Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la justice et des droits de l'homme Organisations non gouvernementales nationales et internationales
4. Reprise économique et sécurité alimentaire	4.1 Capacité renforcée des autorités centrales et locales en matière de gouvernance et de politiques de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion améliorée des ressources publiques • Renforcement des capacités nationales et locales dans l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté et de croissance • Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre institutionnel qui accompagne le processus budgétaire • Renforcement des partenariats stratégiques • Amélioration des moyens nationaux de rassemblement, d'analyse et de communication des données appropriées • Mise en place d'un programme national de sécurité alimentaire • Promotion de la connaissance de l'impact du VIH/sida dans les régions rurales • Renforcement des capacités nationales de politique et de stratégie applicables à la sécurité alimentaire • Mise en place de mécanismes d'alerte rapide en cas de crise alimentaire 	Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère du commerce, Ministère de la promotion du secteur privé et de l'industrie, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de l'intérieur, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la justice et des droits de l'homme

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	4.2 Les activités du secteur privé sont redynamisées pour donner un élan au redressement économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une politique industrielle (à court et moyen termes) axée sur le processus de transformation des ressources existantes • Capacité renforcée des institutions réglementaires • Capacité renforcée des petites et moyennes entreprises • Meilleure connaissance de l'impact du sida sur le secteur privé 	Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	4.3 Mise en place de mécanismes de création d'emplois en faveur des jeunes, des femmes, des personnes déplacées et des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de stratégies de développement rural à l'intention des jeunes et des femmes • Formation améliorée pour les groupes vulnérables • Meilleur accès des communautés locales et des groupes vulnérables aux services financiers • Création d'activités entrepreneuriales génératrices de revenus pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables 	Ministère de l'agriculture, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	4.4 Accès des ménages vulnérables à des aliments de qualité, disponibles en quantités suffisantes	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux semences • Réduction des pertes d'après récolte • Apprentissage des activités génératrices de revenus liées au conditionnement des aliments 	Ministère de l'agriculture, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre
5. Environnement	5.1 Mise en place de politiques, de mécanismes et de cadres juridiques propices à une gestion durable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques des institutions nationales • Les autorités centrales et locales ont pleinement conscience de l'importance du problème de l'environnement. • Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales 	Ministère de l'environnement, administration des eaux et forêts, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'intérieur, Ministère de la ville et de la salubrité publique, Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, Chambre de commerce et d'industrie, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	5.2 Large ouverture à une participation active de la société civile à la gestion durable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des partenariats public-privé • Mise en place de mécanismes pour la gestion des problèmes d'environnement au niveau local • Sensibilisation de la population locale à la protection et la gestion durable de l'environnement et renforcement de ses capacités dans ce domaine 	
	5.3 Meilleure appréciation, au sein du Gouvernement, des enjeux de la biotechnologie, du changement climatique et des catastrophes naturelles et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'activités génératrices de revenus en faveur d'une meilleure protection des forêts classées • Mise en place de mécanismes appropriés pour mesurer les risques liés à la biotechnologie, au changement climatique et aux catastrophes naturelles et technologiques • Élaboration et mise en application de documents appropriés de planification et de réduction des risques • Mise en place de systèmes d'alerte rapide et de plans de secours nationaux • Sensibilisation de la population 	

